



Compte-rendu de stage pour l'obtention du BTS Gestion Forestière

**Quelles démarches d'incitation à la gestion multifonctionnelle des forêts,
le CRPF de Corse peut mettre en œuvre auprès des propriétaires
forestiers privés ?**



Maître de stage

BAUDRILLER-CACAUD Haïmad

Ingénieur du CRPF de Corse

GALINAT Florian

Juillet-Septembre 2012

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
REMERCIEMENTS	3
LISTE DES ABBREVIATIONS	4
INTRODUCTION	1
I. Synthèse bibliographie	2
I.1 Gestion durable: de la prise de conscience internationale à l'application régionale.	2
.....	2
I.2 La forêt corse : une forêt multifonctionnelle dans un contexte forestier particulier.	4
II. Présentation de l'organisme d'accueil	8
III. La problématique	10
METHODE	11
II.1 Les axes d'étude	11
II.2 Participation à la réunion Intercetef d'octobre 2012.....	11
II.3 Réalisation de visites-diagnostic	11
II.4 Enquêtes.....	11
II.5 Organisation d'une réunion d'équipe	12
RESULTATS.....	13
I.Axe n°1 : la communication du CRPF de Corse	13
I.1 La mobilisation des propriétaires forestiers sur le continent	13
I.2 La communication du CRPF de Corse: une première étape avant la visite-diagnostic.	14
II.Axe 2 : Les visites-diagnostic du CRPF de Corse	23
II.1 Aspect général.....	23
II.2 Visites-diagnostic sur le continent	24
II.3 Les visites-diagnostic du CRPF de Corse.....	25
III.Axe 3 : La multifonctionnalité des forêts	30
III.1 prise en compte de la multifonctionnalité des forêts par le CRPF de Corse.....	30
CONCLUSION	38
BIBLIOGRAPHIE/WEBOGRAPHIE	40
CREDIT PHOTO.....	41
ANNEXES.....	42

REMERCIEMENTS

On aborde toujours cette étape des remerciements avec une certaine appréhension devant la possibilité d'oublier involontairement quelqu'un. Bien entendu il faut relativiser, cette appréhension est toutefois minime du fait de la faible probabilité que je sois présent au côté de la personne oubliée lorsque cette dernière lira mes remerciements. Tout de même afin d'ôter de mon esprit cette possible situation je commence ainsi mes remerciements :

Je souhaite remercier toutes les personnes que j'ai pu rencontrer durant ces quelques semaines de stage et qui ont participé de près et de loin, directement et indirectement à ce rapport de stage.

Mais bien entendu les remerciements se veulent aussi être un espace dans lequel on prend la liberté de remercier particulièrement certaines personnes. Je continue donc mes remerciements ainsi :

Je souhaite remercier dans un premier temps Monsieur LUCCIONI, président du CRPF de Corse et de PEFC Corsica, de m'avoir accueilli dans sa structure. Dans un second temps je souhaite remercier Madame ETTORI, directrice du CRPF de Corse, qui m'a fait confiance en acceptant de me prendre en stage. Je la remercie également pour les efforts qu'elle entreprend quotidiennement afin de donner une chance aux jeunes diplômés, une opportunité d'autant plus précieuse que le contexte actuel la rend rare.

Pour continuer je souhaite remercier, bien évidemment, mon maître de stage, Monsieur BAUDRILLER-CACAUD, ingénieur du CRPF de Corse, pour sa patience, ses explications précieuses, ses relectures, sa vision des choses et surtout pour m'avoir conforté dans l'idée qu'il n'y a rien d'acquis, que chaque problème possède sa solution, ce qui m'a permis au fur et à mesure de préciser mes idées en affutant un esprit qui se voulait de plus en plus critique.

Un grand merci aux trois techniciens du CRPF de Corse, Monsieur CERATI, Monsieur MONNET ainsi que Monsieur PAVIE, qui ont accepté de m'ouvrir les portes de leur intimité professionnelle, un monde plein de reflexes et d'habitudes, d'astuces et de pratiques qui au fil du temps tendent vers le reflet de leur personnalité et qui construisent la diversité des forêts. Je les remercie également pour les idées qu'ils m'ont suggérées et que je m'approprie en les déposant dans mon rapport de stage.

Un grand merci aussi à Madame NIEDDU, secrétaire-comptable du CRPF de Corse pour les services qu'elle m'a rendus au cours du stage et pour sa bonne humeur.

Merci aux propriétaires forestiers corses ainsi qu'aux CRPF de France d'avoir répondu à mes sollicitations.

Merci à mes parents pour m'avoir donné accès dans mon jeune âge aux espaces boisés, c'est à cette période-là où ma sensibilité pour ces écosystèmes s'est modelée.

Merci à Mademoiselle ARMANI d'avoir su garder son calme lorsque je m'évadais, pour éliminer la pression du stage, vers des considérations hautement mais surtout faussement philosophiques. « *La Vie c'est comme un houpplier...* »

Merci à toi qui vient de lire les remerciements jusqu'au bout, car peu de personnes s'y aventurent.

Cela fait beaucoup de *Merci*, je n'arriverai cependant pas aux mille mercis souhaités.

LISTE DES ABBREVIATIONS

- BND** Bien Non Délimité
- CBPS** Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
- CFT** Charte Forestière de Territoire
- CMPFE** Conférence Ministérielle pour la Protection des Forêts en Europe
- CNPF** Centre National de la Propriété Forestière
- CNUED** Convention des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
- CRFPF** Conseil Régional de la Forêt et des Produits Forestiers
- CRPF** Centre Régional de la Propriété Forestière
- DDTM** Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DREAL** Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement
- GDF** Gestion Durable des Forêts
- GIRTEC** Groupement d'Intérêt public pour la Reconstitution des Titres de propriété En Corse
- IBP** Indice de Biodiversité Potentielle
- IFN** Inventaire Forestier National
- LOF** Loi d'Orientation Forestière
- ODARC** Office du Développement Agricole et Rural Corse
- OEC** Office de l'Environnement Corse
- ORF** Orientations Régionales Forestières
- PDM** Plan de Développement de Massif
- PDRC** Plan de Développement Rural de la Corse
- PEFC** Programme de reconnaissance des certifications forestières
- PSG** Plan Simple de Gestion
- RTG** Règlement Type de Gestion
- SRGS** Schéma Régional de Gestion Sylvicol
-

INTRODUCTION

Dans le respect des politiques générales en termes de gestion durable des forêts, la forêt privée française doit se doter de documents de gestion durable dont nous rappellerons le concept en première partie. C'est particulièrement le cas pour la forêt corse qui a subi un abandon important depuis deux générations. Le taux de réalisation de documents de gestion durable en Corse est faible.

Malgré une fonction économique en déclin et une sensibilité aux risques accrue la forêt corse possède un énorme potentiel. Le CRPF de Corse essaye de mobiliser les propriétaires forestiers insulaires afin qu'ils mettent en valeur ce patrimoine. Pour ce faire il organise des visites-diagnostic gratuites.

Le lien entre visite-diagnostic et document de gestion durable est proche voir indissociable : la visite est la cause et le document, la conséquence.

La mobilisation des propriétaires forestiers privés à travers la visite-diagnostic sous-entend de savoir comment est réellement appliquée la multifonctionnalité des forêts au contexte insulaire. Ainsi le CRPF de Corse au sein de sa structure pose la question suivante :

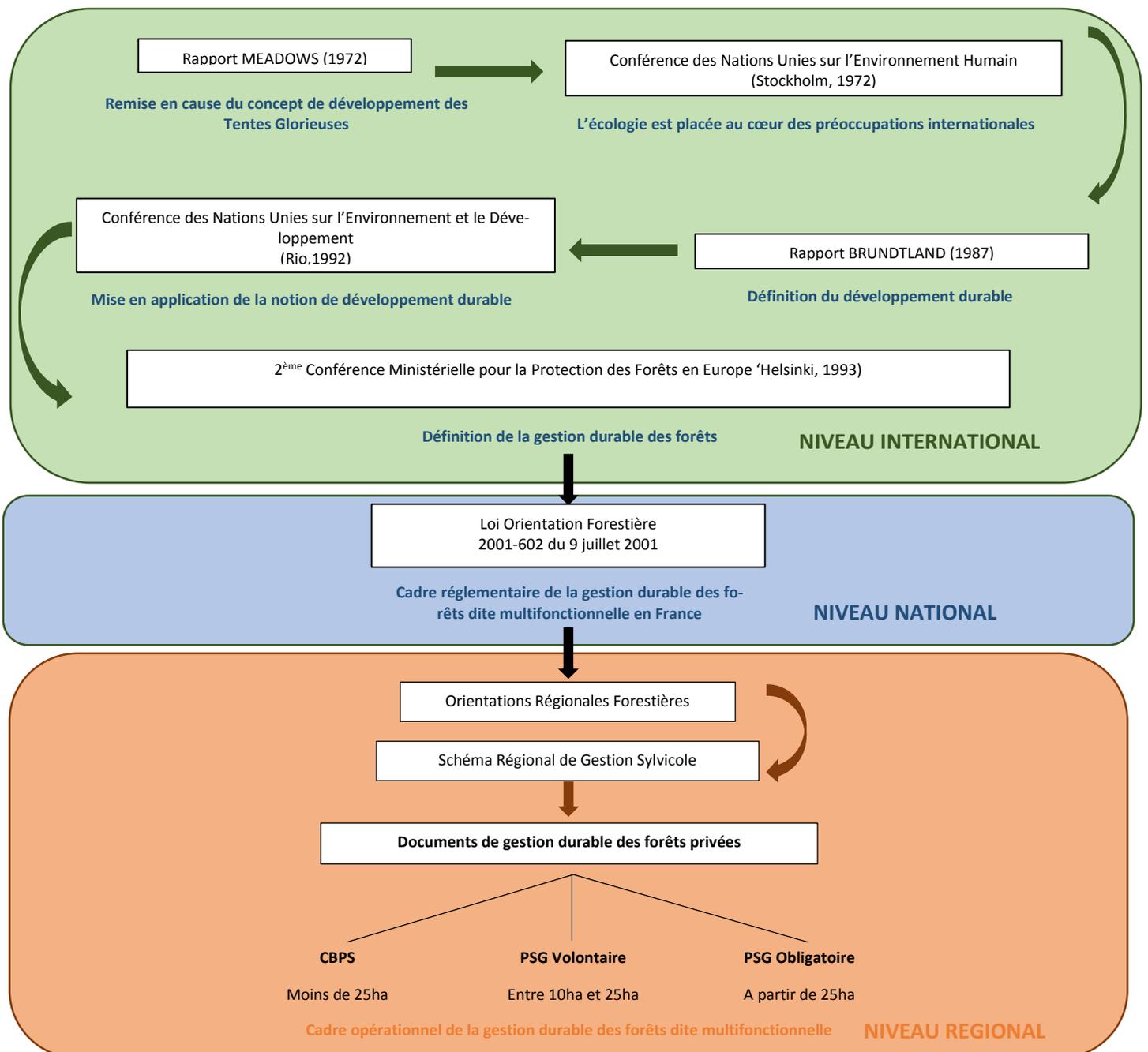
“Quelles démarches d'incitation à la gestion multifonctionnelle des forêts, le CRPF de Corse peut mettre en œuvre auprès des propriétaires forestiers privés”

Afin d'y répondre nous présenterons en deuxième partie la méthode utilisée qui est basée sur la concertation.

I. Synthèse bibliographique

I.1 GESTION DURABLE: DE LA PRISE DE CONSCIENCE INTERNATIONALE A L'APPLICATION REGIONALE.

La schématisation présentée ci-dessous illustre le cheminement du concept de gestion durable de son échelle globale jusqu'à son application locale. Un complément d'informations sur cette déclinaison est présenté en fin de rapport (**Annexe 1**).





Gro Harlem Brundtland, présidente de la commission mondiale rédactrice du Rapport Brundtland (1987)



Conférences des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio, 1992)

LOI no 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt (1)

NOR: AGRX0000026L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier

DEVELOPPER UNE POLITIQUE DE GESTION
DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE

Titre premier de la Loi d'Orientation Forestière de 2001

I.2 LA FORET CORSE : UNE FORET MULTIFONCTIONNELLE DANS UN CONTEXTE FORESTIER PARTICULIER.

La forêt corse doit s'inscrire dans le respect de la multifonctionnalité des forêts pour répondre légalement aux engagements forestiers de la France hérités des grands rassemblements internationaux. La forêt privée corse se confronte à certaines contraintes pouvant aller à l'encontre de sa gestion durable et donc du respect de sa multifonctionnalité.

Avec 480 000 hectares, soit 55% du territoire (taux moyen national : 30%), la Corse est la plus boisée des régions françaises mais aussi des îles de Méditerranée. 73234 propriétaires privés se répartissent plus des trois quarts de la surface boisée de l'île avec **un morcellement important** (Figure 1)

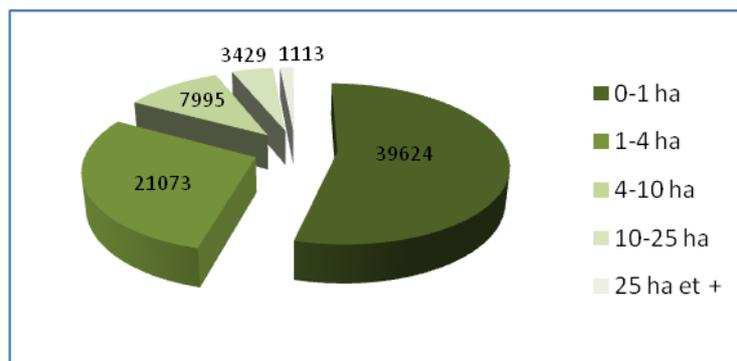


Figure 1 : Nombre de propriétaire en fonction des surfaces des propriétés¹

Un foncier particulier ! L'importante indivision sur le foncier forestier est une autre particularité du contexte insulaire. En effet on estime que plus de 70% des propriétés sont en indivision. Une situation qui ne facilite pas la prise de décision et d'orientations forestières sur une propriété sachant que l'article 815-3 du Code Civil impose qu'au moins deux tiers des droits indivis soient réunis par un ou plusieurs indivisaires pour effectuer des actes d'administration sur les biens indivis. La majorité des deux tiers est une avancée par rapport à l'unanimité, autrefois nécessaire, mais reste tout de même difficile à réunir. A cette indivision s'ajoute l'absence de titres sur la quasi-totalité des propriétés forestières, une conséquence directe des **arrêtés Miot**² de 1801 (suppression des droits de succession et aucune pénalité pour non-souscription des déclarations). On estime à plus de deux tiers les propriétaires dont les noms figurent au cadastre et qui sont décédés depuis plus de 20 ans. Un groupement d'intérêt public (le GIRTEC) a été créé en 2008 pour tenter de reconstituer les titres de propriétés en Corse. Il existe également sur certaines propriétés forestières des cas compliqués du foncier : Le Bien Non Délimité (BND) : Il s'agit d'une parcelle sur laquelle s'exercent des droits de propriété de plusieurs personnes. Chaque copropriétaire détient une part quantifiée en surface dénommée " lot " dont on ne connaît pas la localisation exacte à l'intérieur de la parcelle. Pour sortir d'une telle situation il faut soit trouver entre les copropriétaires un terrain d'entente permettant d'attribuer à chacun une localisation de son lot puis par le biais

¹ Les intervalles des surfaces ont été choisis en fonction des surfaces requises pour les documents de gestion durable des forêts privées.

² Les arrêtés Miot ont été établis pour compenser les handicaps liés à l'insularité

d'un géomètre et d'un notaire d'effectuer la répartition des lots pour la définition des parcelles au niveau du cadastre ou bien de réunir les propriétaires en un groupement forestier. Les démarches se compliquent lorsque l'indivision vient se rajouter aux lots du BND.

Une fonction économique en déclin ! Dans le bassin méditerranéen, les problématiques forestières sont différentes de celles du reste de la France. En raison de la faible qualité moyenne des bois sur pied la récolte de ce bois n'est pas en Méditerranée à l'origine de revenus importants pour le propriétaire forestier. Ceci se justifie par l'abandon de gestion depuis deux générations. De ce fait le bois est souvent considéré comme un sous-produit des forêts méditerranéennes (Benoit de Coignac, 2002) et la forêt comme un espace de services de loisir beaucoup moins qu'une zone de production, de prélèvement. Cependant le potentiel économique de cette forêt reste intact.

Une valeur patrimoniale importante ! Cette autre caractéristique des forêts méditerranéennes, se traduit par le nombre et la superficie représentée par des sites inscrits et classés, la Corse avec notamment les aiguilles de Bavella, la vallée de la Restonica ou encore les calanques de Piana se situent au troisième rang des régions françaises. Un patrimoine naturel qui abrite une diversité biologique remarquable (11% d'endémisme pour la flore) et qui favorise, de par sa couverture forestière relativement continue des collines jusqu'aux sommets, la circulation des espèces animales et la dissémination des espèces végétales. Malgré les différentes pressions existantes (incendies, divagation animale,...), la forêt insulaire (Tableau I) voit sa surface s'accroître (10,5% entre 1977 et 1988. ORF, 2000) principalement par le boisement du maquis et des landes.

Tableau I : Répartition par essence principale des surfaces de formations boisées de production toutes propriétés confondues³.

	Corse-du-Sud		Haute-Corse		Total Corse	
	Surface (ha)	Taux (%)	Surface (ha)	Taux (%)	Surface (ha)	Taux (%)
Chêne pubescent	2 312	1,2	8 210	5,7	10 522	3,1
<u>Chêne vert</u> ⁴	95 282	49,1	42 042	29,1	137 323	40,6
<u>Chêne-liège</u>	17 954	9,3	8 420	5,8	26 374	7,8
Hêtre	9 437	4,9	6 688	4,6	16 124	4,8
Châtaignier	7 879	4,1	16 754	11,6	24 633	7,3
<u>Arbousier</u>	21 683	11,2	24 898	17,2	46 581	13,8
Autres feuillus	11 376	5,9	7 118	4,9	18 494	5,4
Total feuillus	165 923	85,5	114 130	79	280 052	82,7
Pin maritime	19 956	10,3	12 441	8,6	32 397	9,6
Pin laricio	7 622	3,9	17 448	12,1	25 069	7,4
Autres conifères	457	0,2			457	0,1

³Tableau extrait d'un rapport du Comité des Forêts de 2009 (syndicat français des propriétaires forestiers fondé en 1912)

⁴ Les essences typiquement méditerranéennes sont soulignées

Une forêt fragile ! Les spécificités du climat méditerranéen engendrent des risques. Les **incendies** plus importants qu'ailleurs (sécheresses estivales), laissant place à de nombreuses réflexions sur une gestion forestière adaptée à prévenir ce risque. En région Corse, un Plan de Protection des Forêts et des Espaces Naturels contre les Incendies (PPFENI) élaboré par des groupes de travail regroupant les acteurs concernés dont les préfets départementaux et validé pour 7 ans (PPFENI approuvé le 16 mars 2006 en Corse) prévoit des recommandations de gestions pour la forêt privée corse. Ces recommandations, conformes au Code Forestier, se concrétisent par la mise en place de travaux cadrés dans des déclinaisons⁵ locales du PPFENI. Ces travaux concernent des appuis à la lutte incendie comme la mise en place des aménagements de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) ou l'installation de réservoirs d'eau ainsi que des travaux de prévention comme le débroussaillage ou le brûlage dirigé. L'association des régimes torrentiels avec la topographie (fortes pentes) entraîne des risques **d'érosion** également.

Une territorialisation pour valoriser un potentiel local ! Les multiples potentiels des forêts méditerranéennes, lissés par les politiques forestières publiques, sont cependant pris en compte par la montée en puissance de la territorialisation. Dans les années 60-80 avec la modernisation de l'agriculture, les parcelles agricoles aux contraintes naturelles fortes (isolement, pente,...), nombreuses en Méditerranée, sont délaissées dans le Nord méditerranéen (Poulet, 2002) au profit d'exploitations plus vastes et aux effectifs plus restreints. Il s'installe donc sur ces zones à l'abandon une dynamique d'occupation des sols. On passe d'un système *Ager* (culture) à un système *Sylva* (forêt) (Chassany, 2002). La forêt s'inscrit de ce fait dans une logique de territoire, offrant une diversité de services, elle se replace au centre des préoccupations économiques, sociales et environnementales.

De nombreux instruments participatifs et ascendants, plus ou moins spécifiques aux espaces forestiers, existent au niveau des territoires (Charte Forestière de Territoire (CFT), Plan de Développement de Massif (PDM),...) pour redynamiser les espaces ruraux en plaçant la forêt comme le moteur de ce développement des territoires.

C'est dans ce contexte méditerranéen de gestion des risques naturels liés au climat, de la volonté de faire émerger les territoires ruraux et de la préservation du patrimoine naturel, que s'inscrit la gestion durable des forêts privées corses. Une gestion encadrée par les missions du CRPF de Corse.

⁵ Plans Locaux de Prévention des Incendies (PLPI) et Plans de protection Rapprochée des Massifs Forestiers (PRMF)

Les calanques de Piana



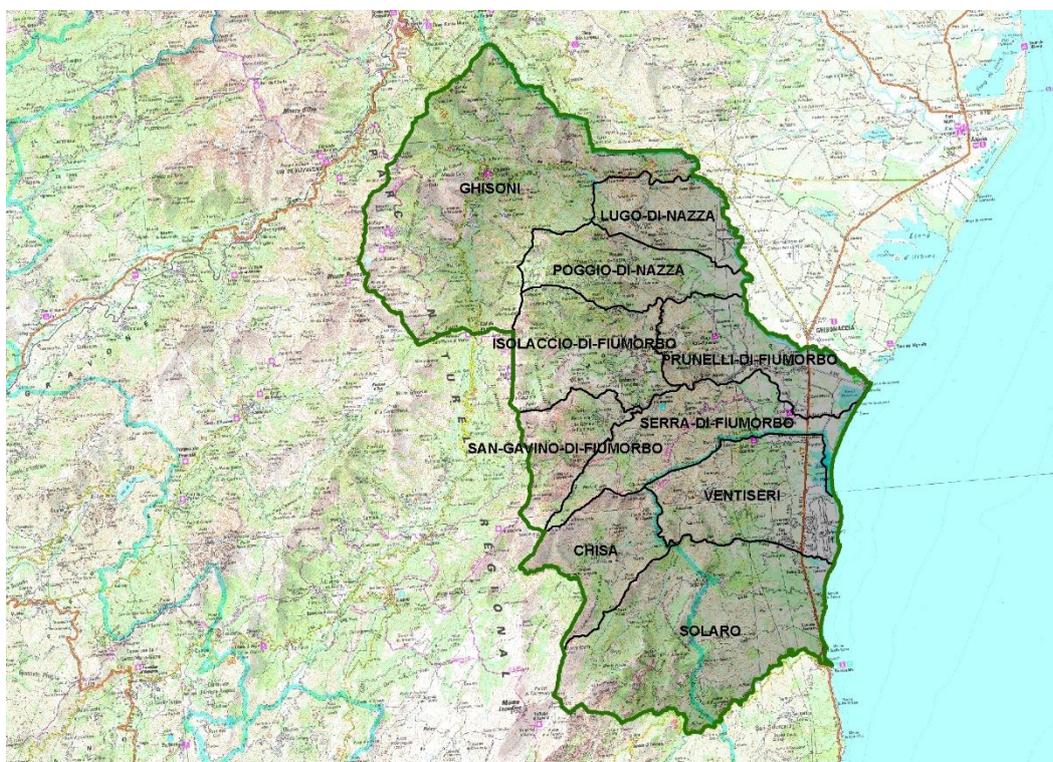
La vallée de la Restonica



Le PDM du Taravo



Les aiguilles de Bavella



Territoire de la CFT du Fium Orbu (23 000 ha, Côte Est de l'île)

II. Présentation de l'organisme d'accueil

Les CRPF sont des établissements publics sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Ce sont les entités régionales du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) créées en 1963. Le CNPF résulte de la fusion dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) du Centre National Professionnel de la Propriété Forestière (CNPPF) avec les 18 Centres Régionaux de la Propriété Forestière. Les missions des CRPF sont l'orientation et le développement de la gestion concertée des territoires. Cela passe par l'organisation de la forêt privée en encadrant et en conseillant les propriétaires forestiers privés, par de la sensibilisation à la gestion forestière et de la vulgarisation sur la thématique forestière (www.foretpriveefrancaise.com) ou encore par l'animation de formations destinées aux propriétaires forestiers privés. Le CRPF de par ses missions conseille le propriétaire forestier privé mais en aucun cas il devient son gestionnaire (rôle d'un expert forestier ou d'une coopérative forestière), une confusion souvent faite. Les propriétaires forestiers privés en votant pour l'élection des membres du conseil d'administration du CRPF, font de ce centre leur principal représentant.

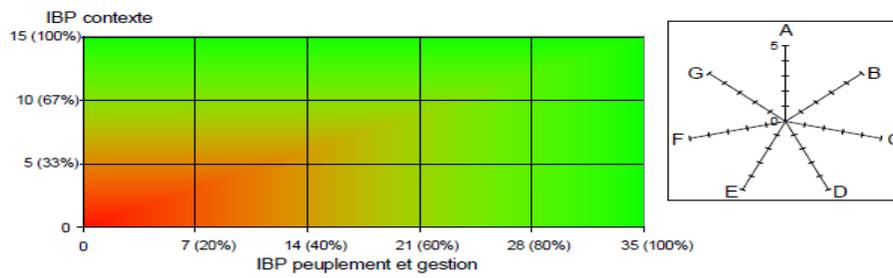
Le CRPF de Corse est la plus récente des entités régionales. **Créé en 1998** (premières élections en 1999) suite à une volonté locale des propriétaires forestiers privés souhaitant se détacher d'une gestion forestière centralisée en PACA qui, selon les témoignages, engageait peu de moyens pour les forêts insulaires. Il est administré par un conseil de centre composé de quatre représentants élus des propriétaires forestiers privés et de quatre suppléants ainsi que du représentant du personnel du CRPF de Corse et du Président de la Chambre Régionale d'Agriculture. Présidé par Monsieur LUCCIONI et dirigé par Madame ETTORI, le CRPF de Corse présente une équipe technique de trois techniciens ainsi qu'une équipe d'animation du Plan de Développement de Massif (PDM) du Taravo composée d'un technicien et d'une chargée de mission pour l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP). L'équipe est encadrée par un ingénieur. Le CRPF de Corse dans ses missions régaliennes doit orienter la gestion forestière vers une gestion durable par le biais des documents de gestion, il doit conseiller, former ainsi que regrouper les propriétaires forestiers privés. Le CRPF de Corse s'implique dans le développement local de l'île. A titre d'exemple le CRPF s'est impliqué dans le programme de valorisation du chêne vert en Corse. Le CRPF de Corse a participé également en partenariat avec le Parc Naturel Régional de Corse et l'ONF au démarrage de la première Charte Forestière de Territoire (CFT) en Corse dans le Fium Orbu. Il œuvre également pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers au travers des sites Natura 2000 dont il est opérateur ou membre du comité de pilotage pour certains sites. Le CRPF de Corse dans le cadre d'une convention CRPF-IDF sur l'Indice de Biodiversité Potentielle (IBP) a mis en place quatre placettes permanentes de vulgarisation qui ont été le support de journées de formation destinées aux propriétaires forestiers. Des placettes ont également été réalisées dans le cadre du réseau AFI (suivi de la gestion en futaie irrégulière). Le CRPF de Corse attache aussi beaucoup d'importance à proposer des animations auprès des scolaires par sa participation aux foires du patrimoine et à la fête de la science.



Logo du CNPF



Logo du CRPF de Corse



Graphique des relevés IBP

III. La problématique

Dans le respect des politiques générales en termes de gestion durable des forêts, la forêt privée française doit se doter de documents de gestion. D'après le rapport d'activités 2011 du CNPF, il y a en Corse 44 PSG agréés pour une surface totale de 4301 hectares et 62 CBPS représentant 551 hectares. Les chiffres en terme de taux de réalisation (Figure 2) sont faibles, toutefois il faut être conscient que la Corse avec ses particularités ne pourra pas atteindre un taux important d'adhésion pour ces documents de gestion durable comme on peut le voir pour certains départements du Pays de la Loire ou du Nord pas de Calais par exemple. 2012 est l'année d'entrée dans le nouveau contrat d'objectifs passé avec l'Etat (2012-2016) dans lequel le CRPF de Corse s'engage à effectuer 50 visites-diagnostic⁶ par an, soit 250 sur la période. Le lien entre visite-diagnostic et document de gestion durable est proche voir indissociable : la visite est la cause et le document, la conséquence.

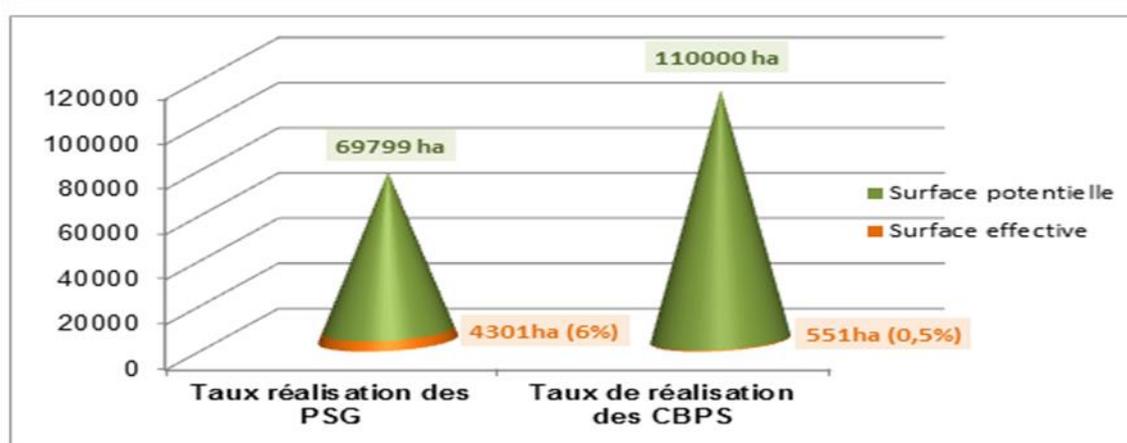


Figure 2 : Taux de réalisation en surface des documents de gestion durable des forêts privées corses

Face à ce constat la Directrice du CRPF de Corse a voulu porter une réflexion sur la question de la mobilisation des propriétaires forestiers privés, souhaitant ouvrir le dialogue avec le personnel technique sur ce sujet. Cette mobilisation est une porte d'entrée vers la gestion durable des forêts privées. Dans le contexte insulaire déjà défini, il faut mettre en avant la multifonctionnalité des forêts dans son ensemble afin de capter le propriétaire forestier privé et lui permettre d'adhérer à un document de gestion durable (CBPS ou PSG). Tout l'enjeu pour le CRPF de Corse est d'être capable de présenter cette multifonctionnalité afin de permettre l'adhésion. Nous avons ainsi défini la problématique suivante :

“Quelles démarches d'incitation à la gestion multifonctionnelle des forêts, le CRPF de Corse peut mettre en œuvre auprès des propriétaires forestiers privés”

Pour répondre à cette problématique, j'ai opté pour une méthode basée sur la concertation et se voulant être la plus objective possible.

⁶Seules les visites-diagnostic faisant l'objet d'un compte-rendu sont comptabilisées.

II.1 Les axes d'étude

Afin de répondre à la problématique j'ai défini trois axes d'étude ainsi justifiés :

Axe 1 : *La communication du CRPF de Corse* : pour pouvoir capter le propriétaire forestier l'organisme doit se faire connaître auprès de lui.

Axe 2 : *Les visites-diagnostics du CRPF de Corse* : une fois le propriétaire forestier « capté » il faut l'orienter vers une gestion multifonctionnelle au travers de la visite de sa propriété.

Axe 3 : *La multifonctionnalité des forêts* : afin d'orienter de la meilleure façon le propriétaire forestier vers une gestion multifonctionnelle il faut au sein du CRPF solutionner les manques existants en terme de multifonctionnalité.

II.2 Participation à la réunion Intercetef d'octobre 2012

Le CRPF de Corse a souhaité que je représente la structure lors de cette réunion dont la problématique générale a porté sur la mobilisation des propriétaires forestiers privés ce qui répondait pleinement à la thématique de mon stage et notamment à l'axe d'étude n°1.

II.3 Réalisation de visites-diagnostics

Au cours de ce stage je me suis déplacé sur le terrain avec les techniciens du CRPF de Corse pour réaliser des visites-diagnostics. Ces sorties m'ont permis d'appréhender le contact technicien-propriétaire privé. J'ai ainsi pu observer la méthode mise place par les techniciens pour réaliser ces visites-diagnostics. La diversité des demandes des propriétaires a été enrichissante, j'ai de ce fait eu plusieurs approches personnelles du terrain (estimation de volume, localisation de parcelles, bail rural,...).

II.4 Enquêtes

J'ai réalisé quatre enquêtes. Une première destinée aux cadres du CRPF de Corse (Directrice et Ingénieur), la seconde a concerné les techniciens du CRPF de Corse, la troisième s'est adressée aux propriétaires forestiers privés ayant déjà eu une visite-diagnostic de leurs parcelles et enfin la dernière affectée aux différents CRPF du continent (Tableau II). En fonction des disponibilités, pour la dernière enquête, je suis rentré en contact téléphonique avec les directeurs, les ingénieurs ou les techniciens de ces centres (**Annexe 2**). J'ai également pris contact avec le CNPF pour des questionnements plus généraux (certification ISO 14001,...). Dans un souci de temps les propriétaires forestiers ont également été enquêtés par téléphone. Pour les autres enquêtes j'ai utilisé un dictaphone afin de fluidifier le dialogue et d'y rester fidèle. Les quatre enquêtes sont construites principalement autour de questions ouvertes, laissant ainsi part à un dialogue fluide et complet. Le résultat de ces enquêtes ne peut donc pas globalement se présenter sous forme de graphique ou de chiffre ; il fera l'objet d'une synthèse structurée par les trois axes d'étude.

TABLEAU II : DONNEES SUR LES ENQUETES MISES EN PLACE

Enquête	Population enquêtée	Raisons du choix	Effectif
n°1	Cadres CRPF de Corse	Ils définissent l'application de la politique forestière au niveau local	2/2
n°2	Techniciens CRPF Corse	Acteurs de terrain au contact des propriétaires forestiers	3/3
n°3	Propriétaires privés	Ils sont l'articulation entre la politique forestière (la théorie) et la gestion forestière (la pratique)	30/75 ⁷
n°4	Les CRPF	Ils répondent aux mêmes problématiques que le CRPF de Corse en matière de mobilisation des propriétaires forestiers	15/18

II.5 Organisation d'une réunion d'équipe

En fin de stage j'ai choisi de réunir l'équipe du CRPF de Corse, cadres et techniciens, pour présenter mon travail afin de le soumettre à avis et aborder les grandes thématiques des Axes n°1 et n°2 pour y réfléchir ensemble et pour valider, invalider ou modifier les propositions faites Cette réunion répond à une envie personnelle d'utiliser mon travail comme base de réflexion pour le CRPF de Corse.



Visite-diagnostic : localisation de parcelles



Visite-diagnostic : Estimation du volume d'un taillis chêne vert

⁷ Les trois techniciens m'ont fait parvenir en tout 75 contacts qui représentent une partie du nombre de propriétaires ayant reçu un compte-rendu suite à une visite-diagnostic.

RESULTATS

Pour plus de lisibilité les résultats sont présentés en suivant la déclinaison des trois axes d'étude. Pour L'Axe n°1 et l'Axe n°2 je soumetts des propositions qui ont émané de mon travail d'enquête (enquêtes 1 à 4). Toutes les propositions ont été présentées en réunion d'équipe où elles ont été validées, invalidées ou modifiées. Le résultat de la réunion d'équipe est présenté sous forme de tableau.

I. Axe n°1 : la communication du CRPF de Corse

I.1 LA MOBILISATION DES PROPRIETAIRES FORESTIERS SUR LE CONTINENT

La mobilisation des propriétaires des CRPF du continent passe par les **réunions publiques et les permanences** en mairie ou dans les locaux du CRPF. La mobilisation observée n'est pas dans l'ensemble satisfaisante d'après les contacts pris avec les CRPF. Elle va dépendre fortement des thématiques des réunions. On se rend compte que les thématiques sylvicoles attirent peu de monde.

La démarche PDM utilise une **communication sectorielle** basée également sur les réunions et permanences mais qui semble plus efficace. En effet un PDM émane d'un territoire précis sur lequel le CRPF va concentrer ses efforts pour mobiliser les propriétaires inclus dans le périmètre. En Champagne-Ardenne, région des premiers PDM, la stratégie de mobilisation des propriétaires s'appuie sur une insertion dans le territoire des techniciens du CRPF en passant notamment par les élus des communes. Ce premier contact avec les maires des communes permet de **mettre à jour la liste cadastrale** des propriétaires forestiers privés, obtenue par le technicien via le site du CNPF, qui présente des manques dans la mise à jour des données. Une fois la liste corrigée, des **courriers ciblés** sont envoyés aux propriétaires pour des réunions qui peuvent être spécifiques à leurs peuplements forestiers ou leurs problématiques. Par exemple le CRPF Auvergne, via la base cadastrale du CNPF (CADASTRE), cible les propriétaires en fonction des thématiques des réunions. Sur la thématique de la succession, des propriétaires proches d'un certain âge vont être sollicités, pour une réunion sur la sylviculture des résineux les propriétaires de tels peuplements vont être contactés. Les réunions peuvent aussi s'adapter au calendrier, par exemple en automne on abordera des thèmes comme l'exploitation et la vente de bois. Ainsi on améliore l'efficacité de la mobilisation qui se répercute indéniablement sur la demande de visites-diagnostic. Ce même CRPF assiste aux conseils municipaux et laisse de la documentation en mairie. S'insérer sur un territoire en passant par les maires va permettre également d'identifier sur la commune des **personnes actives** dans le domaine forestier qui pourront être des *moteurs* lors des réunions PDM et dans un cas plus général dans le PDM.

Un autre moyen de communiquer, précisé par le CRPF du Poitou-Charentes, du Limousin et du Pays de la Loire, est **l'utilisation des journaux** publiés par les syndicats de propriétaires et les groupements forestiers pour diffuser l'information (réunions, visites-diagnostic,...) des CRPF.

I.2 LA COMMUNICATION DU CRPF DE CORSE: UNE PREMIERE ETAPE AVANT LA VISITE-DIAGNOSTIC.

La mobilisation des propriétaires forestiers est un sujet important pour le CRPF de Corse. Sur 73 234 propriétaires dont 33 610 ont plus de 1 ha de forêt, le CRPF de Corse possède dans sa base MERLIN seulement 330 propriétaires soit à peine 1% des propriétaires ayant plus de 1 ha de forêt. Sur ces 330 propriétaires, le CRPF de Corse possède uniquement 80 adresses mail. Le peu d'adresses mail recueillies peut s'expliquer par une moyenne d'âge élevée chez les propriétaires forestiers qui utilisent peu ce mode de communication néanmoins ce n'est pas la seule explication

Proposition 0 : Porter la réflexion sur des méthodes pour capter les mails permettant ainsi une communication rapide, ciblée et sans aucun coût pour le CRPF de Corse.

Il est important de préciser qu'il y a un travail à faire pour améliorer et faire perdurer les efforts de communication autour du CRPF de Corse. En effet c'est d'abord en prenant connaissance de la structure que l'on va avoir accès notamment au service des visites-diagnostic réalisées par les techniciens du CRPF de Corse. Il faut donc entendre par l'amélioration de la communication des visites-diagnostic simplement l'amélioration de la communication du CRPF de Corse que je traite ci-dessous.

I.2.1 Les réunions

Chaque technicien réalise, suivant un programme défini à l'avance, des **réunions publiques** dans les communes (Figure 3) de Corse.

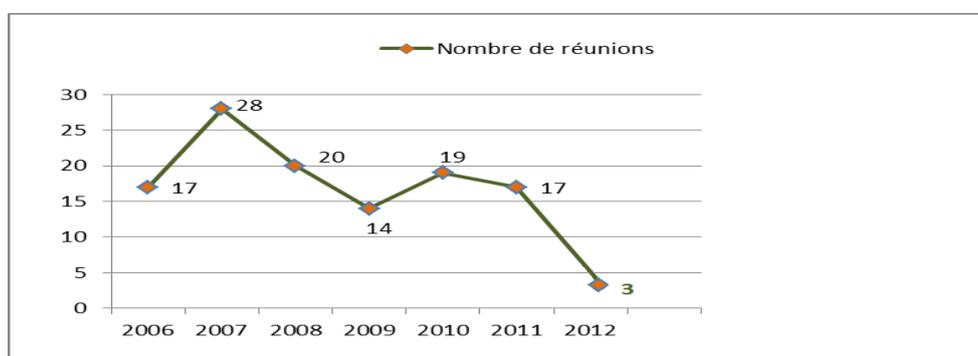


Figure 3 : Evolution du nombre de réunions publiques réalisées par le CRPF de Corse

Le recul sur ces réunions montre que peu de propriétaires se déplacent pour y assister (Tableau III). En 2011 les propriétaires forestiers ayant assisté à une réunion représentaient seulement 5% des propriétaires ayant reçu une invitation. Sur le continent le taux d'affluence moyen⁸ semble se situer autour de 12% représentant environ 20-30 personnes par réunion.

⁸Moyenne des taux d'affluence des CRPF ayant pu répondre à ma requête



Réunion publique à Ghisonaccia sur le chêne vert



Réunion terrain sur la biodiversité forestière

TABLEAU III : PARTICIPATION AUX REUNIONS PUBLIQUES ORGANISEES PAR LE CRPF DE CORSE

Année	Nombre d'invitations envoyées	Affluence totale	Taux Affluence (%)	Nombre moyen de personnes par réunion
2006	3700	144	4	8
2007	6000	75	1	3
2008	-	178	-	9
2009	4400	159	4	11
2010	4700	142	3	7
2011	2576	134	5	8
2012	2279	6 ⁹	0,3	2
Total ¹⁰	23655	660	3	7

Sur les différentes thématiques des réunions du CRPF de Corse, celle sur le chêne vert capte plus de personnes que les réunions concernant les incendies ou l'indivision, des sujets pourtant essentiels sur l'île. La volonté de réaliser des coupes dans le chêne vert explique cette affluence, qui reste tout de même faible (en 2011 l'affluence moyenne pour le chêne vert : 10 personnes par réunion) et qu'il faut nuancer car sur la période 2006-2011 trente-six réunions sur le chêne vert ont été réalisées pour seulement trois sur l'indivision et deux sur les incendies (Tableau IV). On voit clairement un effort de sensibilisation sur le chêne vert et la Gestion/Valorisation des bois (documents de gestion durable, regroupement du foncier et des propriétaires, indivision). La première thématique est essentielle pour sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion durable par le biais d'une bonne exploitation de leurs bois (contrat de vente, ...), la seconde thématique est importante du fait qu'elle aborde les documents de gestion durable, les problèmes du foncier et les solutions de regroupement des propriétaires forestiers.

La méthodologie utilisée pour les réunions s'appuie, comme sur le continent, sur un tri préalable sur CADASTRE (logiciel cadastre du CNPF) pour déterminer des communes cibles en fonction de critères variés (géographie, démographie, types de boisements, importance des forêts privées, ...). Le CRPF de Corse essaye d'être présent chaque année dans chacune des grandes vallées ou microrégions de l'île (Castagniccia, Cap Corse, Taravo, ...). Concernant l'envoi des courriers pour le programme des réunions, le tri des destinataires se fait par rapport à la surface des propriétés forestières (celles en dessous de 4 ha ne sont en général pas concernées), à l'adresse postale des propriétaires ou à la localisation de leurs parcelles. Les élus et les propriétaires forestiers connus de la commune concernée et des communes limitrophes sont également invités.

Proposition 1 : Associer systématiquement aux réunions publiques des sorties sur le terrain.

L'accès au terrain permettrait de concrétiser le discours et d'impliquer le propriétaire en forêt. Le CRPF de Corse réalise essentiellement des réunions que l'on pourrait qualifier de « théoriques ». Afin d'attirer plus de propriétaires privés dans les réunions publiques et en cohérence avec la

⁹En 2012, trois réunions ont été organisées

¹⁰Le total ne comprend pas l'année 2008 lorsque les données sont incomplètes

volonté de la Direction le CRPF de Corse doit réfléchir sur son programme 2013 pour le rendre original et attractif vis-à-vis des programmes précédents.

Les points noirs du foncier (indivision, BND, morcellement) restent un des principaux freins à une mise en valeur du patrimoine forestier. Il serait intéressant de capter les propriétaires forestiers concernés pour les sensibiliser en les conseillant via les réunions publiques sur ces problématiques.

Proposition 2 : Inclure des réunions dans le programme 2013 pour lesquelles seront ciblés les propriétaires concernés par des problématiques foncières.

Tableau IV : Nombre de réunions en fonction des thématique pour la période 2006-2011

Thème	Chêne vert	Gestion des bois	Chêne liège	Estimation bois	Gestion durable	Biodiversité	Indivision	Incendies
Réunions	36	34	10	7	6	4	3	2

En réunion publique le lien avec les visites-diagnostic est fait au niveau de la feuille d'émergement qui présente une colonne à cocher si le propriétaire souhaite être recontacté par un technicien du CRPF. Deux techniciens l'utilisent systématiquement, le troisième l'emploie uniquement pour des réunions spécifiques à des projets particuliers, il serait donc intéressant de définir une stratégie. Après avoir pris connaissance des fiches utilisées par les techniciens je propose un modèle de « fiche type d'émergement » (**Annexe 3**) qui renseigne (Tableau V) des informations supplémentaires et fait un lien plus direct avec les visites.

Proposition 3 : Présentation d'une Fiche type d'émergement

TABLEAU V : INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES DE LA FICHE D'EMERGEMENT

Rubriques de la fiche	Usage de la rubrique
La date	Facilite le classement
L'adresse mail	Permet de renseigner la base propriétaire (envoi de courrier,...)
Les invitations envoyées	Permet d'avoir des données chiffrées
Le retour courrier	Permet d'avoir des données chiffrées
Les visites-diagnostic	Permet de cibler les propriétaires motivés dans la démarche de réalisation d'une visite et de les recontacter dans ce sens là

1.2.2 Les permanences

On voit que le nombre de réunions organisées diminue depuis ces trois dernières années et fortement entre 2011 et 2012 cela s'explique par une volonté du CRPF de Corse de mettre en place des **permanences** en mairie en parallèle des réunions publiques qui présentent des chiffres non satisfaisants. 2012 est la première année de mise en place des permanences, dix y sont prévues pour lesquelles les propriétaires désireux d'avoir des conseils peuvent se présenter au technicien. Sans en tirer de conclusions hâtives du fait du manque de recul on peut déjà dire qu'il y a eu en moyenne **3 personnes par permanence** ce qui a débouché sur la sollicitation de **10 visites-diagnostic**. A titre comparatif pour 2012 on a une moyenne de **2 personnes par réunion** et **aucune**

visite-diagnostic demandée. Ces permanences ont pour objectif de faciliter le dialogue technicien-propriétaire souvent bloqué en réunion publique où les personnes ont peut-être plus de mal à exposer leur problématique personnelle ou leurs projets. Le contact technicien-propriétaire en permanence s'établit dans la logique suivante où le lien avec les visites-diagnostic est fait :

1. Présentation du CRPF et de ses missions
2. Demandes propriétaire qui se résument dans la majeure partie des cas par *Que puis-je faire dans ma forêt ?* Le technicien conseille le propriétaire, répond à sa demande fait un rappel sur l'existence du contrat de vente chêne vert/chêne liège, la gestion durable des forêts,...
3. Le technicien prend les contacts du propriétaire (adresse, mail, téléphone,...) et ses références cadastrales pour réaliser les cartographies de la propriété forestière.
4. La permanence se conclut par une proposition de **visite-diagnostic**.

Deux des trois techniciens ont réalisé des permanences ; le troisième technicien réalise des permanences uniquement à son bureau, sur Corte, tous les mercredis mais il n'a jamais eu de propriétaires. Il faut dire que sur le site du CRPF de Corse, sa permanence le mercredi n'est pas précisée et qu'aucun relais par les médias n'est engagé pour spécifier cela. Les permanences en mairie semblent être les mieux adaptées du fait qu'elles sont annoncées quelques jours avant par voie de presse.

Les autres CRPF réalisent également des permanences en mairie ou bien dans leurs locaux. Le CRPF Limousin me précisait toutefois qu'il avait abandonné les permanences car elles présentaient peu de résultats et étaient très chronophages. Ils ont opté afin de mobiliser plus de propriétaires forestiers pour l'utilisation des journaux des groupements de développements forestiers comme support de communication du CRPF (annonce des réunions, etc...). Il serait aussi intéressant de discuter sur le prochain programme des réunions et permanences de 2013, afin de savoir, entre autres, si on privilégie les permanences au détriment des réunions ou si au contraire on va chercher un équilibre entre les deux. Le maintien des permanences à Corte sera abordé.

Proposition 4 : Donner un équilibre entre réunions publiques et permanences.

Pendant une permanence le technicien prend des notes sur un bloc-notes qu'il retranscrit ensuite au bureau. Etant au début de la démarche des permanences il est essentiel de ne pas perdre de l'information propriétaire ; au cours de mes enquêtes auprès des CRPF il est souvent revenu le fait qu'au sein des CRPF le recueil des informations était un vaste problème. Je soumettrais donc l'idée d'une fiche type (**Annexe 4**) permettant de relever les points essentiels de ces entretiens. Cette fiche sera présentée au CRPF de Corse, la discussion portera sur son contenu (Tableau VI) ainsi que sur son intérêt et son utilisation.

Proposition 5 : Présentation d'une Fiche type permanence

TABLEAU VI : INFORMATIONS CONTENUES DANS LA FICHE TYPE POUR LES PERMANENCES

Rubriques de la fiche	Usage de la rubrique
Contact propriétaire	Permet de renseigner la base propriétaire (MERLIN)
Demandes propriétaire/Conseils	Permet de garder en mémoire la permanence et de renseigner la base propriétaire
Documents transmis	Pour être efficace dans l'information, éviter les « doublons » lors de la visite-diagnostic par exemple
Références cadastrales	Permet la réalisation de la cartographie :
Suite à la permanence	Permet de garder en mémoire la permanence et les suites à y donner
Visite-diagnostic	Cible les propriétaires motivés dans la démarche d'une visite

I.2.3 Le courrier

En fonction de la localisation des réunions et des permanences, le technicien va opérer un tri par critères pour extraire dans un listing les propriétaires concernés par ces manifestations. Le logiciel exécutant ces tâches se trouve sur le portail interne du CNPF et s'appuie sur des données cadastrales. Après publipostage¹¹ les enveloppes sont transmises au service de la Poste. Les retours de courriers sont fréquents suite à un envoi car premièrement il y a des manques dans l'actualisation du cadastre et deuxièmement les services de la Poste sont méticuleux et n'hésitent pas à retourner un courrier si l'adresse ne s'avère pas exacte. En 2011 le CRPF de Corse a évalué à 50% la part des retours, en 2012 celle-ci s'élève à 29%. Le retour des courriers est aussi une problématique sur le continent et s'explique par les mêmes raisons, la moyenne des taux de retour des CRPF¹² sur le continent est de 16%. On peut penser que les conséquences des arrêtés Miot, spécifiques à la Corse, expliquent la grande différence des chiffres entre le continent et la Corse. Les techniciens afin d'améliorer l'envoi des courriers réalisaient un travail de correction des retours. En 2006, 25% des retours ont ainsi pu être corrigés en contactant pour cela 137 communes. Ce travail de correction demande beaucoup de temps et depuis 2006 n'est plus réalisé.

Proposition 6 : Relancer la correction des retours de courriers.

Suite à la réception d'un courrier certaines personnes, ne pouvant venir aux réunions ou permanences, contactent le CRPF de Corse pour avoir des renseignements ; en 2012, 37 personnes ont contacté le CRPF ce qui a débouché sur la demande de 11 visites-diagnostic.

L'envoi des courriers pour certaines thématiques va profiter d'une aide financière, c'est le cas des réunions sur la biodiversité dont les courriers sont financés à hauteur de 400 envois par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Proposition 7 : Rechercher de nouveaux partenaires/de nouvelles conventions pour l'envoi de courriers.

¹¹ Etape qui permet de passer d'un listing de personnes à la création d'enveloppes adressées à chaque personne du listing

¹² CRPF Auvergne, CRPF Languedoc, CRPF Paca et CRPF Poitou-Charentes

I.2.4 Le site internet

La Direction aimerait que le site internet soit simplifié et complété pour permettre une utilisation plus facile et l'accès à des données plus précises et complètes. Le site du CRPF de Corse est peu consulté¹³ d'après le rapport de Mr TOURRET, webmaster du CNPF. On observe une baisse de plus de 4000 visites entre 2011 et 2012 qui s'expliquent notamment par le fait qu'en 2011 de nombreux documents ont été ajoutés sur le site et qu'en 2012 la site a peu vécu. Un travail est à faire notamment sur le sommaire du site qui présente un nombre important de rubriques parfois trop précises et isolées. Pour exemple la rubrique « la châtaigneraie en Castagniccia » est présentée sans avoir de rubrique équivalente pour le chêne vert en Corse, le chêne liège ou autres essences.

Proposition 8 : Relever les modifications nécessaires pour la refonte du site du CRPF de Corse.

Toutefois le CRPF de Corse veille sur le site et répond aux questions posées via celui-ci.

I.2.5 La documentation du CRPF de Corse

Concernant la documentation du CRPF de Corse il y a différents supports : bulletins, fiches pédagogiques,... (**Annexe 5**) regroupés dans une pochette et distribués dans diverses manifestations (foire, réunions, permanences,...). Des cartes de visites ont été éditées. Des bulletins existent, ils sont au nombre de 5 et sont envoyés par mail aux propriétaires inclus dans le listing du CRPF de Corse (base MERLIN).

Proposition 9 : Actualiser ou modifier la documentation du CRPF de Corse afin de diffuser une information juste aux propriétaires forestiers privés.

Fiche pédagogique n° 1 : erreur de frappe sur la quatrième de couverture (CRFP au lieu de CRPF)

Bulletin 1 : ancienne adresse et numéro de Fax à modifier-DDAF à modifier en DDTM-seuil de 25 ha des PSG à modifier en accord avec la nouvelle réglementation

Bulletin 2 : ancienne adresse du CRPF et numéro de Fax à modifier

Bulletin 4 : ancienne adresse du CRPF et numéro de Fax à modifier

Bulletin 5 : ancienne adresse du CRPF et numéro de Fax à modifier

Proposition 10 : Définir une procédure de diffusion de la documentation du CRPF de Corse

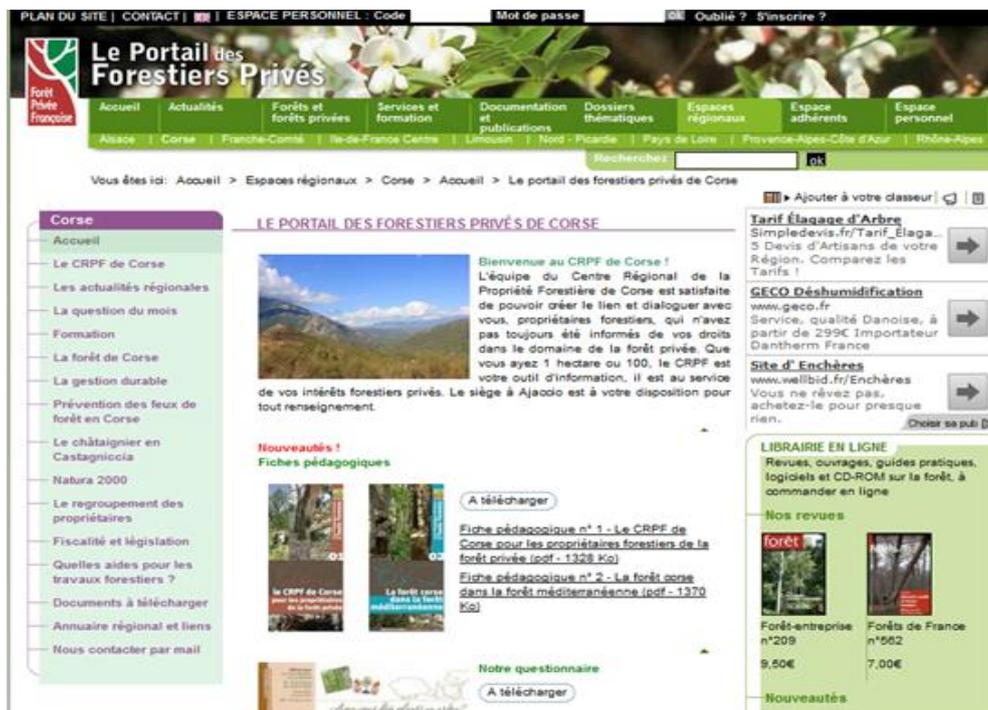
I.2.6 L'utilisation des médias

Cette année le CRPF de Corse s'est séparé de l'affranchisseuse automatique, le budget ainsi dégagé sera consacré pour la diffusion d'articles dans le journal local *Corse matin*. Il faut savoir que chaque réunion ou permanence sont rappelées peu de temps avant l'échéance par un article de journal sur la page de la commune concernée.

¹³ Pour l'année 2012 il y a eu 6731 visites du site à comparer pour l'année précédente aux 10 800 visites. A titre comparatif le CRPF PACA a comptabilisé en 2011, 265 800 visites.

La volonté de la Direction porte également sur le média télévisuel avec le projet de diffuser une fois par mois de petits reportages sur des thématiques forestières. En 2006 le CRPF de Corse a mené une interview sur RCFM (radio corse) en présence du Président et des techniciens. Il faut continuer l'effort de communication en renouvelant ces expériences.

Proposition 11 : Utiliser les grands médias pour communiquer.



Extrait de la page d'accueil du site du CRPF de Corse (aout, 2012)

I.2.7 Des initiatives nouvelles de communication

En matière de communication des administrateurs du CRPF de Corse ont souhaité apporter une approche nouvelle. Ils ont travaillé en 2012 à la mise en place d'une rencontre à FOCE (Annexe 6) entre le CRPF, l'ODARC et les propriétaires forestiers privés avec l'objectif de mettre en avant les travaux réalisés sur leurs parcelles. Cette initiative avait la volonté de montrer les possibilités en forêt afin de sensibiliser les propriétaires forestiers à l'action. Cette méthode de communication basée sur l'exemple a fait ses preuves. En région Centre le CRPF concerné m'a fait part d'une réelle retombée en termes de demandes de visites-diagnostic suite à la diffusion dans leur revue, *Notre forêt*, de témoignages de propriétaires forestiers ayant bénéficié de la visite de leurs parcelles.

Proposition 12 : Recueillir des témoignages de propriétaires forestiers privés

I.2.8 L'avis des propriétaires forestiers privés de corses sur la communication du CRPF de corse

Comme j'ai pu moi-même m'en rendre compte à de nombreuses reprises au cours du stage, la question des missions du CRPF est souvent posée soit par des propriétaires forestiers soit par des élus communaux. Dans certains cas l'existence même du CRPF de Corse était ignorée. Il va de soit que ces lacunes au sujet de la structure ne facilitent pas la mise en lumière de l'existence des visites-

diagnostic. On voit que différents supports (Figure 5) sont vecteurs de l'information concernant les visites diagnostics.

Des idées d'amélioration de la communication se dégagent des enquêtes concernant les propriétaires forestiers. L'utilisation accrue des médias revient souvent notamment celui du journal quotidien. Faire toujours plus de réunions et passer l'information (prospectus CRPF etc...) aux maires des communes qui pourra ensuite la diffuser à ses administrés fait partie des autres propositions citées. Une autre proposition tout aussi intéressante est que le CRPF prenne contact systématiquement avec les nouveaux propriétaires faisant l'acquisition de parcelles forestières. Cela demanderait de la part des mairies de signaler au CRPF tout changement de propriétaires sur des parcelles cadastrées *bois*, le CRPF n'étant pas en mesure de capter les nouveaux propriétaires du fait que sa base cadastrale n'est actualisée que tous les 5 ans.

Proposition 13 : Se renseigner auprès de la chambre régionale des notaires de la possibilité de capter les nouveaux propriétaires forestiers.

Le graphique ci-dessous (Figure 4) montre que plus d'un tiers (39%) des propriétaires forestiers privés entreprennent une démarche personnelle (recherche internet en général) pour trouver l'organisme capable de répondre à leurs questions en matière de forêt. Ce résultat, au-delà de montrer que ces propriétaires sont actifs (aspect positif) dans le sens qui sont à l'origine de la démarche pour solutionner leurs problèmes, montre aussi qu'ils n'ont pas été touchés (aspect négatif) par un support de communication du CRPF de Corse (courriers et manifestations). Il faut donc continuer l'effort de communication.

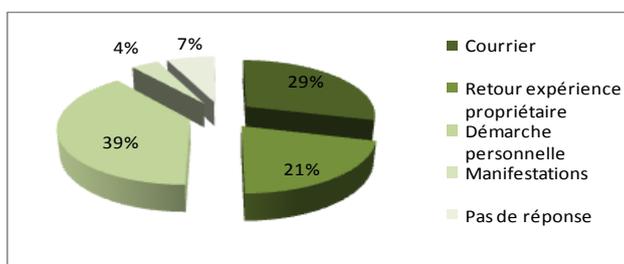


Figure 4 : Part des démarches des

solliciter une visite-diagnostic

supports dans la démarche des propriétaires pour

II. Axe 2 : Les visites-diagnostic du CRPF de Corse

II.1 ASPECT GENERAL

La visite-diagnostic, aussi appelée visite-conseil, est une visite de terrain réalisée par un technicien du CRPF sur une propriété forestière suite, dans la majorité des cas, à la sollicitation des propriétaires¹⁴. Il n'y a aucun cadrage de ces visites au niveau du CNPF (entretien téléphonique avec Monsieur FORMERY, directeur général du CNPF- réalisé en juillet 2012) et aucune volonté de les cadrer. Ce constat trouve sa justification dans le fait qu'il est difficile d'établir un cadrage pour uniformiser ces visites s'appliquant sur le panel des régions françaises possédant chacune des spécificités ainsi que des enjeux différents au niveau forestier. Toutefois bien qu'il y ait cette liberté d'approche ces visites n'en restent pas moins importantes, elles sont considérées dans le contrat Etat-CNPF comme étant des actions fortes (entretien avec Monsieur Colinot, service qualité du CNPF- réalisé en août 2012). La certification ISO 14001, autrefois en vigueur dans les CRPF, avait ouvert le débat au sein des centres régionaux sur la mobilisation des propriétaires forestiers privés dans l'objectif d'augmenter les surfaces forestières cadrées par un document de gestion durable. Bien que la certification ne donne pas de recommandations sur les visites-diagnostic, elle a permis toutefois de nourrir la réflexion sur le cadrage des visites-diagnostic, première étape qui sensibilise le propriétaire à la gestion durable de sa propriété. De nombreuses raisons ont mis fin à ISO 14001 dans les CRPF notamment le fait qu'elle n'est plus, pour PEFC France, une condition nécessaire pour que les CRPF participent à PEFC. Des raisons économiques et éthiques (ISO 14001 n'apportait pas de réelles avancées environnementales aux CRPF) viennent s'ajouter. La visite-diagnostic doit être vue comme une action pédagogique permettant d'épauler le propriétaire dans ses choix de gestion ; en aucun cas elle doit se substituer aux conseils payants des experts forestiers ou des coopératives. Dans le cadre du contrat objectif 2012-2016 chaque CRPF s'est engagé auprès de l'Etat à réaliser un certain nombre de visites-diagnostic pour répondre aux prévisions du CNPF qui se basent sur environ 7700 visites réalisées par an. Le CRPF doit en réaliser 50 par an. Pour indication en 2012 le CRPF de Corse a totalisé 36 visites-diagnostic.

¹⁴ A ne pas confondre avec les visites à mi-parcours des PSG, réalisées également par le CRPF et la DDTM

II.2 VISITES-DIAGNOSTIC SUR LE CONTINENT

Les contacts téléphoniques pris avec la majorité des CRPF de France montrent qu'il n'y a pas réellement d'uniformisation des visites-diagnostic comme l'entend le CRPF de Corse, c'est-à-dire une démarche uniformisée et appliquée sur toutes les visites-diagnostic aussi bien sur le terrain (prise d'informations et visions sylvicoles) que lors de l'envoi des comptes-rendus de visites (compte-rendu type). Certains techniciens prennent sur le terrain des notes sur brouillon, d'autres possèdent des fiches personnelles de prise de notes, certains ne prennent pas de notes et synthétisent les informations de retour au bureau, d'autres utilisent une fiche type. Le CRPF Rhône-Alpes a mis en place des fiches A4¹⁵ détachables, à remettre le jour de la visite au propriétaire, qui ne sont pas systématiquement utilisées. Ces exemples reflètent bien la tendance générale (Figure 5) sur ce sujet ; les quelques tentatives d'uniformisation ne sont pas toujours suivies et concernent souvent uniquement la réalisation d'une fiche type de prise de notes terrain et pas forcément l'uniformisation d'un compte rendu d'après visite. Je tiens à préciser que dans l'exemple pris du CRPF Rhône-Alpes l'utilisation non systématique des fiches détachables n'enlève rien à la qualité du travail effectué sur le terrain par les techniciens.

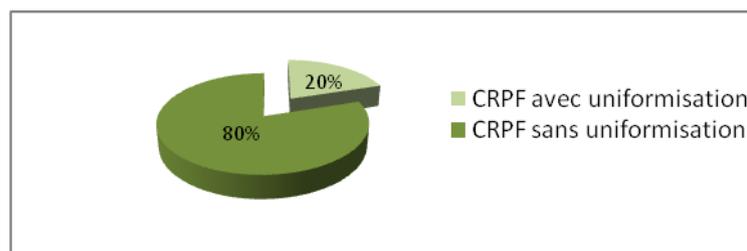


Figure 5 : Uniformisation des visites-diagnostic dans le réseau des CRPF

Pas réellement d'uniformisation sous-entend qu'il y a cependant des initiatives qui s'y apparentent. On se rend compte que la question de l'uniformisation de ces visites se pose souvent dans le cadre de **projets financés** (PDM ou Charte Forestière de Territoire (CFT)) afin de rendre compte aux financeurs des travaux réalisés en terme de mobilisation des propriétaires sur le territoire concerné et dans un souci de garder une trace écrite des données récoltées (nombre de propriétés visitées, surfaces visitées, type de peuplements rencontrés, temps passé à réaliser ces visites,...). Le CRPF Languedoc ainsi que celui de Champagne-Ardenne sont par exemple dans cette logique-là.

La certification **ISO 14001** reste tout de même influente sur la question de l'uniformisation des visites-diagnostic. Malgré son absence certains CRPF gardent les acquis ISO qui les avaient engagés à l'uniformisation de la visite-diagnostic. La moitié des CRPF contactés ont gardé la démarche ISO leur permettant de pérenniser l'uniformisation. A titre d'exemple le CRPF de Champagne-Ardenne ainsi que celui de Lorraine-Alsace ont élaboré une fiche de restitution de conseils faisant suite à une visite-diagnostic contenant entre autres les thèmes abordés lors de la visite, les renseignements propriétaires (Nom, Prénom, Surface propriété, nature de la demande de visite...) ; un délai de un

¹⁵Cette fiche relève les informations concernant le propriétaire (Nom, Prénom...) et sa propriété (n° parcelle, surface,...)

mois a également été défini pour l'envoi du compte-rendu de visite aux propriétaires en Champagne-Ardenne. Le CRPF PACA a gardé les acquis ISO avec la mise en place d'une « procédure SIG » qui doit, sur les cartographies, renseigner les forêts avec un PSG, les forêts exemptées de PSG, les PDM, les forêts avec un CBPS ainsi que la localisation des placettes expérimentales. Cette procédure prévoit l'examen des fichiers SIG par le Conseil d'Administration du CRPF PACA. Le CRPF Bourgogne dans la logique ISO a défini une procédure de ces visites concernant notamment la rédaction et le classement en interne des comptes-rendus de visite. Cependant ces acquis, bien que présents, ne sont pas systématiquement appliqués.

Une initiative cependant semble axer ses efforts sur la volonté d'uniformiser les visites-diagnostic dans un objectif d'efficacité. Effectivement un projet pilote de mobilisation des bois en Auvergne s'inscrit dans une démarche d'uniformisation. Lancé en 2011 ce projet soutenu par l'ADEME et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt est dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement et du Plan d'actions national en faveur des Energies renouvelables qui ont conclu à la nécessité d'accroître la mobilisation des bois en France d'ici l'horizon 2020. Des actions y sont prévues et notamment en faveur des relations Propriétaire-Animateur-Opérateur technique. C'est dans ce cadre-là que le CRPF Auvergne met en place, avec la collaboration du CRPF Normandie, un logiciel de *Gestion Relations Clientèle* (logiciel GRC) ayant pour objectifs principaux l'évaluation de l'efficacité des animations réalisées par le CRPF auprès des propriétaires ainsi que l'historisation des données concernant les propriétaires, tout cela pour faciliter l'efficacité des interventions du CRPF et le **transfert d'expérience** en direction de nouveaux techniciens forestiers. Il faut dire, et on s'en rend compte par le côté non concrétisé de l'uniformisation des visites-diagnostic, qu'au sein des CRPF le recueil d'informations est un sujet compliqué. Ce logiciel pourra intervenir dans l'uniformisation des comptes-rendus dans une logique de répertoire des recommandations sylvicoles par exemple où en un simple clic sur l'onglet correspondant à l'intervention en question son descriptif technique s'intégrera automatiquement dans le compte-rendu.

II.3 LES VISITES-DIAGNOSTIC DU CRPF DE CORSE

Actuellement aucune uniformisation concernant la réalisation des visites-diagnostic sur le terrain n'a été définie par le CRPF de Corse, il va de ce constat que les techniciens ne sont pas contraints dans leur démarche. L'uniformisation des visites-diagnostic est une volonté de la Direction du CRPF de Corse qui souhaite de ce fait améliorer cette rencontre entre un technicien et un propriétaire. La présence de trois techniciens au CRPF de Corse amène donc trois approches différentes de la visite-diagnostic. Ces approches sont détaillées par étape en Annexe 7 (**Annexe 7**). Ce qui suit présente après analyse des trois approches, les remarques et les propositions pour l'uniformisation de la réalisation des visites-diagnostic.

Etape 1 : Appel du propriétaire forestier et cartographies transmises

Prise en compte des demandes

Chaque technicien a sa méthode d'approche concernant la satisfaction des demandes de visites-diagnostic. Il faut tout de même préciser que ces limites annoncées ne font pas partie d'un jugement dichotomique (OUI/NON) de la part du technicien et qu'avant tout c'est la discussion avec le propriétaire forestier pour appréhender sa volonté qui va être déterminante dans le choix de faire ou pas une visite de ses parcelles. Il est important, du fait que les visites-diagnostic font partie

d'un indicateur dans le contrat CNPF-Etat 2012-2016, de définir ou non en réunion d'équipe une surface minimale de prise en compte des demandes de visites-diagnostic afin d'être plus efficace et que les techniciens parlent d'une même voix.

Proposition 14 : Etudier la cohérence de définir un seuil minimal pour prendre en compte les demandes de visites-diagnostic.

Cartographies réalisées

Concernant la première étape qui est la prise de contact avec le CRPF de Corse par un propriétaire forestier privé souhaitant une visite-diagnostic de ses parcelles, **les trois techniciens** ont la même approche. Ils demandent les références cadastrales des parcelles du propriétaire pour pouvoir les étudier sous SIG (localisation, dominance de la forêt,...) avant d'aller sur le terrain. On se rend compte cependant que les techniciens A et B ne réalisent pas systématiquement les deux cartes nécessaires à l'adhésion au CBPS.

Proposition 15 : Evaluer la nécessité d'apporter systématiquement lors d'une visite-diagnostic les deux cartographies nécessaires à la rédaction du CBPS

Etape 2 : La visite-diagnostic sur le terrain

Il est important de préciser que **96%** des propriétaires forestiers enquêtés se disent satisfaits des visites-diagnostic réalisées par les techniciens du CRPF de Corse. Les **4%** non satisfaits s'expliquent par des tensions humaines existantes entre le technicien et le propriétaire. Sur les 96% de propriétaires satisfaits, **91%** ne relève aucun point négatif pour les visites-diagnostic. Les **9%** sont du ressort du détail (GPS en panne) cependant un propriétaire a précisé l'inadaptabilité du véhicule d'un technicien au terrain lors d'une visite diagnostic. Récemment le CRPF de Corse a fait l'acquisition d'un véhicule quatre roues motrices.

Délai

Il n'y a pas de délai préalablement défini par le CRPF de Corse pour la réalisation des visites-diagnostic suite à l'appel d'un propriétaire. La nécessité de définir un délai ne se présente pas du fait du nombre restreint des demandes ; les techniciens ne voient donc pas l'intérêt d'en définir un, d'autant plus que 89% des propriétaires forestiers se disent satisfaits du temps d'intervention des techniciens. Il faut savoir que ce délai comprend la réception des données cadastrales envoyées par le propriétaire au CRPF ainsi que la réalisation et l'étude des cartographies faites par le technicien.

Proposition 16 : Etudier la nécessité de définir un délai pour la réalisation des visites-diagnostic

Procédure

98% des propriétaires forestiers privés en Corse sont sujets au CBPS il serait donc important de discuter de la procédure CBPS définie en 2009. Il sera donc essentiel en réunion d'équipe d'aborder ce sujet afin de peser le pour et le contre de cette démarche qui ne fait pas l'unanimité au sein du personnel technique et de définir la continuité de son application ou non afin que les trois techniciens possèdent la même approche des propriétaires : une volonté de la Direction. Seul le technicien C respecte la *procédure CBPS*.

Proposition 17 : Trouver un consensus concernant la « procédure CBPS »

Prise de notes durant la visite

Les trois techniciens prennent des notes au cours de la visites-diagnostic sur un bloc de papier afin de relever les informations nécessaires à la rédaction des comptes-rendus des visites. Pour faciliter la retranscription par le technicien des points abordés je propose une fiche type de terrain (**Annexe 8**) à remplir par le technicien.

Cette fiche est conçue premièrement pour être complétée rapidement pour relever les points essentiels à la rédaction du compte-rendu. Deuxièmement cette fiche permettra une historisation des visites-diagnostic utile pour garder de l'information concernant les propriétaires et garder en mémoire les visites réalisées par propriétaire, tout cela pour constituer des fichiers propriétaires facilitant le transfert d'expérience vers un nouveau technicien par exemple : une volonté de la Direction. J'ai la volonté qu'un double de la fiche soit remis en main propre au propriétaire lors de la visite afin que ce dernier garde en mémoire la visite.

Proposition 18 : Présentation d'une Fiche type de terrain

Prise en compte de la multifonctionnalité des forêts lors de la visite

La multifonctionnalité est bien évidemment prise en compte par les trois techniciens. Ancrée depuis de nombreuses années dans les décisions forestières qu'elles soient politiques (rédaction des ORF) ou techniques (proposition de gestion), la multifonctionnalité se pose comme étant une base de réflexion, chaque décision doit y faire référence. Elle repose sur les trois piliers du développement durable (économie, social, environnement); l'exemple suivant rencontré lors d'une visite-diagnostic illustre bien l'idée.

Un propriétaire possédant une parcelle en bord de route à l'entrée du village souhaite faire une coupe du taillis de chêne vert pour vendre le bois de chauffage (aspect économique). Le technicien vérifie que la régénération du chêne vert après la coupe pourra être assurée (aspect environnemental) si c'est le cas il conseille de laisser sur quelques mètres des arbres côté route pour masquer la coupe de la vue des villageois (aspect social). Dans la fiche type de terrain un tableau sera inséré dans lequel il y aura pour chaque pilier du développement durable une déclinaison des points importants à considérer pour la multifonctionnalité des forêts tel que c'est indiqué dans le SRGS. Un tableau présentant cette déclinaison sera insérer dans la fiche-type de terrain.

L'intérêt du tableau pour les techniciens est d'aborder à chaque visite ces points avec le propriétaire et de voir s'il y a un intérêt à les prendre en compte. Pour le propriétaire, le tableau permettra de matérialiser concrètement la multifonctionnalité de ses forêts et ainsi de le sensibiliser et de l'impliquer dans la démarche.

Proposition 19 : Présenter les besoins de formations complémentaires des techniciens sur les différents points de la multifonctionnalité.

Documents fournis au propriétaire pendant la visite

Les trois techniciens apportent de l'information aux propriétaires en fonction des attentes de ce dernier. Il est cependant nécessaire de mettre à jour cette information (voir Proposition 8).

Etape 3 : Le compte-rendu de la visite-diagnostic

Délai :

Il n'y a pas de délai préalablement défini par le CRPF de Corse pour l'envoi du compte-rendu de visite-diagnostic. Les techniciens ne sont pas contre la définition d'un délai mais compte tenu de la demande actuelle de visites diagnostic, cette définition n'est pas forcément nécessaire. La demande faible rend efficace le délai d'envoi considéré satisfaisant par 97% des propriétaires forestiers.

Proposition 20 : Définir un délai pour l'envoi du compte-rendu.

Contenu :

Il n'existe pas, au sein du CRPF de Corse, d'uniformisation du compte-rendu, chaque technicien appréhende à sa façon la rédaction. Malgré la diversité des approches une logique se dessine tout de même, c'est en revanche sur la quantité et la qualité des informations données aux propriétaires dans cette logique que l'on observe une réelle diversité. Pour les parcelles on passe de la simple description de leurs localisations et de leurs surfaces à la précision de leurs expositions. Sur certains secteurs on va préciser le type de stations, les cartographies peuvent illustrer simplement la situation de la propriété comme elles peuvent préciser les types de peuplements présents. **Toute la question est de définir la quantité et la qualité des informations données aux propriétaires pour préciser ainsi les limites de la visite-diagnostic réalisée par le CRPF de Corse.** Comme le précise Monsieur COLINOT, la visite-diagnostic a une vertu pédagogique, c'est un accompagnement du propriétaire dans sa prise de décision. Le CRPF Centre a constitué un groupe de travail avec les gestionnaires forestiers et un représentant de la région Centre sur la question des visites-diagnostic. Les gestionnaires y ont exprimé le souhait que l'animateur¹⁶ du CRPF Centre donne dans les comptes-rendus de visites-diagnostic une fourchette estimative des prix de vente du bois et non un prix précis afin de ne pas être en contradiction avec les prix annoncés en suite par les gestionnaires. Ils ont aussi voulu que l'animateur oriente systématiquement le propriétaire vers eux. En région PACA le CRPF va parfois jusqu'à réaliser des cartographies de peuplements pour les propriétaires, ce qui serait à l'origine de conflits d'intérêts entre le CRPF et les gestionnaires. Ces deux exemples montrent la proximité existante entre le CRPF et les gestionnaires forestiers et les conflits d'intérêts possibles que l'on peut rencontrer suite aux visites-diagnostic. En Corse il ne semble pas y avoir ces conflits d'intérêts, le travail du CRPF se fait en collaboration avec les gestionnaires comme l'indique le technicien C, la mise en place d'un groupe de travail ne paraît pas nécessaire.

Proposition 21 : Suite au constat fait, je propose une trame de compte-rendu (Annexe 9)

Cette trame permettra d'uniformiser la forme des comptes rendus dans le souci de donner une quantité et une qualité « identique » d'informations aux propriétaires et dans un objectif de gain

¹⁶L'animateur a en charge la réalisation des visites-diagnostic sur tous les peuplements de la région. Son poste est issu d'un financement de la région Centre.

de temps pour les techniciens. Ces derniers pensent effectivement que cela pourrait faciliter la rédaction des comptes rendus.

Le tableau suivant est le résultat de la réunion d'équipe où les propositions ont été validées, invalidées ou modifiées.

Propositions		Décisions suite à la réunion d'équipe
n°	thème	
Axe 1 : la communication du CRPF de Corse		
0	Recueil des adresses mails	Une phrase sera insérée dans les courriers et autres supports de communication pour inciter les propriétaires à donner leur mail ; il sera précisé qu'aucune pub ne leur sera transmise via leur adresse mail.
1	Réunions publiques/terrain	Définition des thèmes de réunion pour 2013 avec une application sur le terrain pour chaque thème
2	Problématique du foncier en réunion	La thématique foncière n'a pas été retenue pour le programme 2013 des réunions
3	Fiche émargement	Cette fiche a été retenue pour être systématiquement utilisée lors des réunions publiques
4	Permanences	Les permanences sont maintenues pour 2013 notamment celle de Corte qui se tiendra tous les lundis. Des accueils individuels seront également proposés dans le secteur de la CFT du Fium Orbu et du PDM du Taravo
5	Fiche permanence	Cette fiche a été retenue pour être systématiquement utilisée lors des permanences
6	Correction des retours-courrier	Cette correction ne sera pas faite car elle demande un travail chronophage qui mobilise les techniciens pour des résultats qui ne sont pas à la hauteur des efforts fournis. Cependant l'action de correction des listings de propriétaires forestiers avec le concours des mairies va être reconduite pour 2013
7	Partenariat pour envoi courrier	Le CRPF de Corse est constamment à la recherche de nouveaux projets, de nouvelles conventions dans lesquels il peut y avoir une aide pour la communication
8	Site internet	La réactualisation du site internet est en cours avec l'appui de Monsieur Tourret (webmaster CNPF/IDF).
9	Actualisation/modification des supports de communication	Les modifications à faire ont été relevées
10	Procédure diffusion supports de communication	Aucune procédure n'a été définie. Les techniciens doivent continuer à diffuser le plus largement possible la documentation du CRPF de Corse.
11	Réitérer les apparitions médiatiques	Depuis le début de l'année l'accent a été mis sur l'utilisation des médias notamment pour le lancement officiel du PDM du Taravo (passage radio, articles dans les journaux, communiqué de presse,...)
12	Réunion sur le terrain/témoignage	La démarche de la réunion de Foce a été reprise pour organiser les réunions de 2013 (voir proposition 1). Aucune action concrète n'a été définie concernant le recueil de témoignages de propriétaires forestiers.
13	Capter les nouveaux propriétaires forestiers	La question s'est posée afin de savoir si le CRPF, établissement public, pouvait consulter les données concernant les nouveaux propriétaires forestiers (actes de ventes, titres de propriétés...). La question mérite d'être posée au GIRTEC ainsi qu'à la chambre régionale des Notaires. Cependant les biens forestiers sont rarement vendus, l'actualisation du cadastre tous les 5 ans, utilisée par le CRPF, est jugée suffisante.
Axe 2 : Les visites-diagnostic du CRPF de Corse		
14	Surface minimale pour visite-diagnostic	Aucune limite minimale de surface n'a été définie.
15	Cartographies pour CBPS	Dans la majorité des cas les techniciens apportent les deux cartes et les laissent en main propre au propriétaire.
16	Délai pour réaliser les visites-diagnostic	Un délai de deux mois a été défini. Ce délai débute à la réception de la matrice cadastrale du propriétaire et se termine lors de l'envoi du compte-rendu de la visite
17	Procédure CBPS	Cette procédure, n'ayant aucune valeur réglementaire, n'a pas été modifiée en vue d'être adoptée par tout le personnel technique. Elle ne sera pas appliquée car trop ambiguë.
18	Fiche type terrain	Modifications/ajouts ont été proposés lors de la réunion puis pris en compte par la suite pour constituer la fiche finale. Aucun double ne sera remis au propriétaire, cette fiche reste un document technique.
19	Formation techniciens	Comme chaque année les techniciens suivent des formations dispensées par l'IDF sur des thématiques variées répondant à leurs besoins
Le compte-rendu de la visite-diagnostic		
20	Délai envoi compte-rendu	Voir proposition 16
21	Trame comptes rendus	La fiche proposée n'a pas été retenue car sujet trop impersonnelle. Cependant après concertation il a été défini que le compte-rendu doit comporter une présentation de la propriété (foncier, accès, historique,...), les mesures réglementaires de protection (N2000, EBC,...), les conseils de gestion avec des rappels sur la réglementation. Des photographies devront également, dans la mesure du possible intégrées le compte rendu.

III. Axe 3 : La multifonctionnalité des forêts

Comme précisé dans l'introduction, l'enjeu pour le CRPF de Corse va être sa capacité à mettre en œuvre les politiques forestières sur le territoire insulaire. Plus précisément cette partie va mettre l'accent sur les différents manques existants et se présentant comme étant les obstacles à une prise en compte la plus totale de la multifonctionnalité des forêts insulaires. Je rappelle que la définition de la multifonctionnalité des forêts s'articule autour de trois piliers :

Le **pilier économique** car le bois à une valeur marchande

Le **pilier environnemental** car la forêt présente des services écosystémiques

Le **pilier social** car un lien existe entre l'Homme et la forêt

Pour plus de lisibilité la déclinaison faite dans le SRGS du CRPF de Corse de la multifonctionnalité est mise en couleur, avec pour chacun des piliers une couleur attribuée.

III.1 PRISE EN COMPTE DE LA MULTIFONCTIONNALITE DES FORETS PAR LE CRPF DE CORSE

Le CRPF de Corse, en tant qu'organisme public en charge des forêts privées, se doit d'appliquer la législation forestière en vigueur en la déclinant dans son SRGS. La multifonctionnalité des forêts privées insulaires est présentée logiquement sous la coupe des trois piliers. Pour chaque pilier j'ai recensé au sein du CRPF de Corse les manques existants ainsi que des actions à mener pour tenter de les solutionner présentées la forme d'un tableau. La prise en compte de ces manques par la structure permettra d'améliorer et de tendre vers une prise en compte, la plus précise possible de la gestion multifonctionnelle des forêts privées insulaires dans les visites-diagnostics. Le CRPF de Corse aura toutes les cartes ou du moins le maximum de cartes en main pour amener les propriétaires forestiers privés à une gestion durable de leur patrimoine forestier.

PILIER ECONOMIQUE

La **production ligneuse** concerne :

Le **bois de feu**, issu essentiellement de l'exploitation des taillis de chênes verts en prenant également en compte l'arbousier (*Arbutus unedo*), la filaire (*Phillyrea angustifolia*), représente un marché important. En milieu rural la demande est forte et est satisfaite par une ressource importante. On estime en Corse que l'on récolte seulement 16% de la production totale du chêne vert. L'exploitation des peuplements peut donc s'accroître. La filière doit être organisée et ne doit pas reposer en partie sur le travail non déclaré voir même sur le vol, des cas fréquents qui vont à l'encontre du maintien de l'essence et des sols (pistes anarchiques, exploitation sur pente forte,...).

Manque 1 : Une filière bois de feu structurée

Afin de limiter le travail illégal, il faut faciliter l'accès des propriétaires forestiers vers des professionnels.

Manque 2 : Liste actualisée des exploitants forestiers/ETF

Les exploitants forestiers ainsi que les ETF ont des méthodes différentes d'exploitation des taillis de chêne vert (coupe rase, coupe avec bosquets laissés, bande d'arbres laissée pour masquer une coupe rase en bord de route,...)

Manque 3 : Journées de formation à destination des exploitants et ETF

Dans certains secteurs, la population condamne les exploitations illégales du chêne vert. Actuellement les consommateurs sont sensibles aux labels de qualité sur les produits.

La filière bois de chauffage n'est pas structurée. La différence du prix de vente aux particuliers et d'achat aux propriétaires forestiers montre une valeur ajoutée importante. (Achat : 15-20 euros/stère ; vente : 70-90 euros voire plus de 100 euros). Il faut répartir cette valeur ajoutée et pour cela les propriétaires forestiers doivent « avoir du poids » en se regroupant au sein d'un OGEC. Cela permettrait notamment de suivre les chantiers d'exploitation et de grouper les ventes. Actuellement l'unique coopérative forestière en Corse n'exerce plus son activité du fait de problèmes juridiques.

Manque 4 : Regroupement des propriétaires en OGEC

Manque 5 : Etude technico-économique sur les différentes méthodes d'exploitations

L'exploitation du taillis se fait, dans la majeure partie des cas, en réalisant une coupe rase. Le code forestier (Article L124-6) contraint le propriétaire forestier à assurer la régénération du peuplement suite à la coupe rase au-delà d'un seuil départemental. Avec la pression du bétail divaguant le propriétaire pour protéger la régénération de la dent du bétail doit parfois poser des clôtures à sa charge¹⁷ pour assurer la durabilité du peuplement. Le montant de la pose de clôture est souvent dissuasif pour un propriétaire forestier.

Manque 6 : Aides à la pose de clôtures

Le *bois d'œuvre* est essentiellement tiré de l'exploitation des résineux, notamment le pin maritime en forêt privée. La filière existe mais le manque de desserte ne permet pas d'accéder à la ressource. Un effort de sylviculture est à faire également pour produire des bois de qualité. L'offre, alimentée par la ressource issue des forêts publiques, est supérieure à la demande. Il serait intéressant de s'ouvrir vers le commerce extérieur et notamment vers l'Italie pour trouver d'autres marchés.

Manque 7 : Des marchés extérieurs pour le bois d'œuvre résineux en forêt privés

De nombreux peuplements se situent en zone montagneuse avec les contraintes associées (manque de desserte, pente importante,...)

Manque 8 : Etudes technico-économique sur l'exploitation du bois d'œuvre en montagne

Pour produire du bois d'œuvre il faut avant tout pouvoir déterminer les *stations* sur lesquelles une production de bois de qualité est possible en association avec une sylviculture adaptée. La détermination des stations doit être globale à l'échelle de la Corse. Une étude des stations a été réalisée dans le cadre du guide de sylviculture du châtaignier, elle s'est limitée, faute de moyens, à la région de la Castagniccia (86 500 ha). Des études précises sur le chêne vert¹⁸ ainsi que sur le

¹⁷ Des aides existent dans le cas d'une amélioration du peuplement (passage d'un taillis à une futaie)

¹⁸ Etude d'Eric BRUNO (IDF) a permis de mettre en place une clé de détermination des stations associées aux yeuseriaes.

chêne liège¹⁹ existent pour lesquelles deux guides simplifiés à destination des propriétaires privés ont été édités. Cependant ces guides restent des outils de vulgarisation et les études n'ont pas donné lieu à des documents techniques abordant l'aspect stationnel.

Manque 9 : Guide de stations et guides de sylviculture par essence

Le bois du chêne vert présente des atouts (bois dur, clair et ramagé) pour différentes valorisations, notamment en parquet (*forêt méditerranéenne* tome XXV, n°2 juin 2004). Une réelle réflexion sur l'amont (sylviculture) est donc nécessaire puisqu'une partie de l'aval (produit « parquet ») semble possible.

Afin de pouvoir mobiliser les bois de bonne qualité (de qualité A à qualité C) il faudrait évaluer l'offre et la demande. L'évaluation de l'offre nécessite de répertorier chez les propriétaires forestiers le souhaitant, les arbres de qualité et d'en estimer le volume. L'évaluation de la demande se résume à prendre connaissance des besoins en bois de qualité des différents acteurs (interprofession) de la filière bois (charpentiers de Corse, scieries, exploitants...) et d'avoir également une estimation des tarifs d'achat afin de renseigner l'offre (les propriétaires forestiers).

Manque 10 : Connaissance de l'offre et de la demande en bois de qualité

Les cours d'eau nombreux en Corse, conséquence directe du relief insulaire, sont souvent associés à des essences forestières : c'est la ripisylve. Ces essences majoritairement feuillues (Aulne de Corse,...) peuvent présenter des bois de qualité (bonnes conditions stationnelles). L'exploitation de ces bois peut cependant paraître délicate du fait de l'importance écologique connue des ripisylves.

Manque 11 : Etudes sur les ripisylves pour caractériser les essences présentes

Concernant le **bois d'industrie** en Corse il n'y a aucune papeterie. Cependant un marché a existé avec la papeterie de Tarascon pour le bois d'Eucalyptus, les coûts de transport entre la Corse et le continent n'ont pas permis de créer un marché stable. Pour les résineux, il semblerait que Tarascon achète du Pin d'Alep dans le Var 4 euros le m³, un tarif qui ne peut pas motiver un marché en Corse (coût du transport, intérêt financier pour l'exploitant/propriétaire privé,...)

Manque 12 : Evaluation des coûts de transports hors Corse dans le but d'ouvrir des marchés pour le bois d'industrie.

Une entreprise existe la SEM Bois Energie qui triture le bois (pin maritime,...) pour alimenter en plaquettes les chaufferies à bois. Cette filière est intéressante du fait qu'elle valorise les petits bois (bois de détournement, d'éclaircies, ...) et pourra ainsi développer les sylvicultures dans les peuplements. On observe ici les mêmes manques que pour le bois d'œuvre avec un fossé entre l'offre et la demande (voir Manque 10).

Le **liège** en Corse représente 1% du liège mondial, un pourcentage qui peut paraître faible mais qui en réalité représente un fort potentiel. La proximité avec la Sardaigne, un des principaux acheteurs et transformateurs du liège mondial, peut être un avantage pour relancer la filière commerciale en Corse. Actuellement la filière liège n'est pas structurée, l'exploitation du liège connaît les mêmes

¹⁹ Etude qui a permis une typologie des suberaies avec des conseils de gestion adaptés par type de peuplements

points noirs que celle du taillis de chêne vert. Une grande partie de la subéraie corse est à l'abandon, supplantée par le chêne vert notamment.

Manque 13 : Utiliser les aides existantes pour rénover les suberaies.

Avec l'absence d'une réelle filière la majorité des suberaies est à l'abandon. Avec le bouchon plastique, principal rival du bouchon de liège, les entreprises sardes vendent moins et donc achètent moins et notamment en Corse où faute de sylviculture le liège de qualité se fait plus rare qu'en Sardaigne. Toutefois le bouchon de liège garde des parts dans le marché du bouchon du fait de sa porosité : un gage de qualité pour l'aération des vins.

Manque 14 : Une filière liège structurée

Le chêne liège connaît des problèmes de régénération. Les semis naturels sont pour la plupart palgiotropes

Manque 15 : Etude sur les problèmes de régénération naturelle du chêne liège

Le **maquis** en Corse est principalement composé par le ciste de Montpellier (*Cistus monspeliensis*), le ciste à feuille de sauge (*Cistus salviifolius*), le ciste de Crète (*Cistus creticus*), le pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), le filaire à feuille étroite (*Phillyrea angustifolia*), le myrte (*Myrtus communis*) sont les plantes ligneuses les plus caractéristiques du maquis corse. Ce maquis bas est associé avec certains peuplements forestiers (peuplements clairs de chêne vert par exemple) en forêt privée. Certaines de ces plantes peuvent se valoriser en cosmétiques (huiles essentielles). On trouve également dans le maquis bas ou les taillis de chêne vert des bois nobles en mélange comme le merisier, le sorbier, le poirier, le pommier, la bruyère qui peuvent trouver une meilleure valorisation (artisanat du bois) autre qu'en bois de chauffage.

Manque 16 : La valorisation du maquis bas et des bois nobles en forêt privée

La production de champignons

En Corse la récolte reste faible, le champignon ne possède pas une empreinte patrimoniale comme peut l'avoir la châtaigne. On ne trouve pas de réels enjeux économiques sur la cueillette des champignons. La morille est récoltée l'année qui suit un incendie dans les peuplements de pins au printemps, on trouve également des cèpes (essentiellement des cèpes de pins) ainsi que des girolles. Aucun manque n'a été recensé sur cette problématique-là.

PILIER ENVIRONNEMENTAL

La prise en compte de l'environnement dans la gestion forestière est de plus en plus présente mais reste tout de même récente et n'est pas forcément acceptée car trop méconnue par tous les acteurs.

Manque 17 : Vulgarisation sur les thèmes du pilier environnemental de la forêt

Il est bien évident que la **protection des sols** est primordiale pour protéger la ressource forestière. Cette protection doit passer par l'évaluation des risques en fonction des textures

présentes sur le territoire insulaire (Un sol à dominance limoneuse sera plus sensible aux tassements qu'un sol à dominance sableuse).

Manque 18 : Cartographie des différentes sensibilités du sol

Manque 19 : Sensibilisation des acteurs forestiers (ETF, exploitants,...) aux problématiques du tassement des sols, de l'érosion et du maintien de la biodiversité lors des exploitations forestières.

L'épuration des sols et qualité des eaux

En Corse de nombreuses sources existent dont certaines sont utilisées pour la production industrielle d'eau (Orezza, Saint-Georges, Zilia). Le cheminement et la qualité des sources en sous-sol sont fortement liés aux peuplements forestiers.

Manque 20 : Connaissance sur la législation sur les sources et périmètre de captage et sur la mise en place d'actions forestières pour optimiser la protection des captages (étude de coûts,...)

Le lien entre la forêt et le cycle de l'eau doit être enseigné au grand public pour le sensibiliser afin qu'il puisse, dans l'avenir, devenir acteur.

Manque 21 : Vulgarisation des rôles de la forêt sur le cycle de l'eau.

La Corse, *île nature*, ne présente pas de grandes agglomérations (Ajaccio : 65 000 habitants ; Bastia : 43 000 habitants), **l'atténuation du bruit** ou de la **pollution atmosphérique** par une barrière forestière ne se justifie pas sur le territoire (absence d'autoroute, de grands axes ferroviaires,...).

Le **changement climatique** en lien avec l'augmentation des émissions des gaz à effet de serre (CO₂, CH₄,...) est un sujet bien évidemment actuel qui concerne les écosystèmes forestiers. Un technicien du CRPF de Corse est correspondant sur cette thématique-là.

Manque 22 : Projets « crédit carbone » en forêt privée

La biodiversité doit être prise en compte à toutes ses échelles (génétique, espèce, écosystème). Il est recommandé en lien avec le changement climatique de diversifier les essences forestières au sein d'une propriété. Les essences précieuses sont souvent recommandées.

Manque 23 : Connaissances sur les essences précieuses



Fontaine d'Orezza--Merisier chez un propriétaire privée-- Eau d'Orezza

PILIER SOCIAL

L'accueil du public

La Corse en saison estivale accueille près d'un million de personnes, soit quatre fois sa population. La pression touristique se localise essentiellement sur le littoral corse sans pour autant délaisser l'intérieur de l'île aux paysages ruraux typiques. Actuellement le service social n'est pas rémunérateur, les propriétaires forestiers ne peuvent pas pour l'instant tirer profit de l'attractivité de leurs forêts.

Manque 24 : Valoriser l' « Accueil du public » en forêt privée.

Les utilisateurs de la forêt privée sont cependant nombreux et très différents.

Manque 25 : Conventions et projets avec les différents utilisateurs de la forêt privée (VTT, moto, quad, randonneurs,...)

Pour chaque manque, j'ai proposé des actions à réaliser afin de tenter de les solutionner. Certaines de ces actions peuvent même être une base de travail pour les futurs stagiaires du CRPF de Corse.

Axe 3 : La multifonctionnalité des forêts	
Manque n° 1 : Réguler la filière bois de feu	
Actions à mener	Créer un groupe de travail CRPF-DDTM (police des forêts)-Inspection générale du travail-Préfecture pour réfléchir sur la possibilité de mettre en place le contrôle des camions de bois au niveau des ports insulaires
Manque n° 2 : Liste actualisé des exploitants forestiers/ETF	
Actions à mener	Continuer l'effort entrepris début 2013 avec l'interprofession forêt-bois et la MSA pour obtenir cette liste
Manque n° 3 : Journées de formation à destination des exploitants et ETF	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Travail bibliographique sur la thématique de l'exploitation notamment sur le cas de la coupe rase de taillis • Définir dans le SRGS une pente limite pour l'exploitation mécanique • Mettre en place des journées de formation sur les bonnes pratiques d'exploitation et les risques des mauvaises exploitations pour le sol, la biodiversité et le peuplement. • Participer au projet de l'Office de l'Environnement de Corte et du lycée agricole de Sartène sur l'étude des exploitations alternatives (câble, traction animale,...)
Manque n° 4 : Regroupement des propriétaires en OGEC	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer sur les aléas qu'a connus la coopérative forestière <i>Corsica furesta</i> • Lancer une campagne de communication sur l'intérêt de l'OGEC pour les propriétaires forestiers
Manque n° 5 : Etude technico-économique sur les différentes méthodes d'exploitations	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de placettes technico-économiques sur différentes méthodes d'exploitation • Coordonner ces actions avec le projet de l'Office de l'Environnement de Corte et du lycée agricole de Sartène sur l'étude des exploitations alternatives (câble, traction animale,...)
Manque n° 6 : Aides à la pose de clôtures	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Voir les possibilités avec l'ODARC (guichet unique des aides en forêt) d'établir une aide directe à la pose de clôture en prenant en compte l'autofinancement du propriétaire dégagé lors de sa coupe de taillis par exemple. • Développer les conventions pluriannuelles de pâturage dans lesquelles l'éleveur s'engage à clôturer ses bêtes
Manque n° 7 : Des marchés extérieurs pour le bois d'œuvre résineux en forêt privés	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les marchés extérieurs (demande, prix,...) • Evaluer le coût du transport maritime
Manque n° 8 : Etude technico-économique sur l'exploitation du bois d'œuvre en montagne	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de placettes technico-économiques sur des peuplements de montagne (prix abattage, débardage, tri,...) • Placettes avec différentes modalités (% pente, distance à la desserte,...)
Manque n° 9 : Guide de stations et guides de sylviculture par essence	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des fonds pour mener des études sur la détermination des stations à l'échelle de la Corse. • Editer via les études existantes des guides techniques pour les techniciens (lien station-sylviculture)
Manque n° 10 : Connaissance de l'offre et de la demande en bois de qualité	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'offre auprès des propriétaires privés • Evaluer la demande + fourchette de prix auprès de la filière bois • Mettre en commun l'offre et la demande en regroupant les propriétaires pour développer des contrats d'approvisionnement avec les industriels de la filière bois
Manque n° 11 : Etudes sur les ripisylves pour caractériser les essences présentes	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Inventorier les essences présentes ainsi que les qualités présentes • Enquêter auprès des exploitants/scieurs leurs intérêts pour ces bois • Etablir des règles strictes d'exploitations pour préserver les ripisylves • Informer sur l'importance des ripisylves
Manque n° 12 : Evaluation des coûts de transports hors Corse pour le bois d'industrie.	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier les différents conditionnements possibles (camions, conteneurs,...) • Evaluer le temps/coût du trajet • Prendre contact avec la papeterie de Tarascon pour sonder son intérêt à acheter du pin maritime de Corse
Manque n° 13 : Utiliser les aides existantes pour rénover les suberaies.	
Actions à mener	Motiver chez les propriétaires l'utilisation des crédits de la mesure 122 du PDRC pour la rénovation des suberaies
Manque n° 14 : Une filière liège structurée	
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> • Etude technico-économique pour l'installation d'une structure en Corse de valorisation du liège (bouchon, pan-neaux,...). • Evaluer les quantités de liège concernées-prospection propriétaire • Faire des formations de levée du liège pour les propriétaires forestiers privés et autres

	<ul style="list-style-type: none"> Fédération des propriétaires privés de liège. Revaloriser le produit liège à travers des ventes directes aux principaux acheteurs (Sardaigne, Espagne et Portugal) en utilisant une coopérative forestière.
	Manque n° 15 : Etude sur les problèmes de régénération du chêne liège
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des placettes expérimentales sur la régénération naturelle du chêne liège Prendre contact avec Louis AMANDIER du CRPF PACA pour connaître ses résultats d'expériences sur cette régénération
	Manque n° 16 : La valorisation du maquis bas en forêt privée
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Relancer le projet de l'association <i>Associu A leva</i> d'une bourse des bois nobles Se rapprocher des entreprises d'huiles essentielles, de cosmétiques
	Manque n° 17 : Vulgarisation sur les thèmes du pilier environnemental de la forêt
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Continuer la sensibilisation des propriétaires forestiers sur la biodiversité en forêt dans le PDM du Taravo Motiver les propriétaires forestiers inclus dans un site Natura2000 à la signature des contrats Natura2000 et/ou à l'adhésion des chartres Natura2000
	Manque 18 : Cartographie des différentes sensibilités du sol
Actions à mener	Utiliser les travaux de l'ODARC sur la création du <i>Référentiel Pédologique Approfondi</i>
	Manque n° 19 : Sensibilisation des acteurs forestiers (ETF, exploitants,...) aux problématiques du tassement des sols, de l'érosion et du maintien de la biodiversité lors des exploitations forestières.
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Coordonner ces actions avec le projet de l'Office de l'Environnement de Corte et du lycée agricole de Sartène sur l'étude des exploitations alternatives (câble, traction animale,...) Voir <i>Manque n° 3 et 5</i>
	Manque 20 : Connaissance sur la législation des sources et la mise en place d'actions forestières pour optimiser la protection des captages
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Répertorier les captages d'eau en forêt privée Bibliographie sur la sylviculture appropriée à la préservation de la qualité des eaux de captage Veille documentaire sur les législations
	Manque 21 : Vulgarisation des rôles de la forêt sur le cycle de l'eau.
Actions à mener	Intégrer dans les réunions propriétaire la problématique de l'eau en forêt
	Manque 22 : Projets « crédit carbone » en forêt privée
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des projets « crédit carbone » en forêt privée dans le cadre de reboisements après incendie, de régénérations naturelles,... Se rapprocher du mécénat <i>Isula verde</i> de Total Corse qui participe au reboisement en forêt publique Se rapprocher de l'association Aquitaine Carbone : structure unique en Europe pour le financement de crédits carbone forestiers
	Manque 23 : Connaissances sur les essences précieuses
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Bibliographie sur la gestion des essences précieuses en peuplement Evaluer au sein de la filière bois les besoins en essences précieuses, les valorisations possibles,...
	Manque 24 : Valoriser l' « Accueil du public » en forêt privée
Actions à mener	<ul style="list-style-type: none"> Prendre contact avec l'association <i>Forestour</i> en région PACA qui œuvre pour l'accueil du public en forêt privée avec la mise en place d'une charte pour la gestion durable des activités d'accueil en forêt. Motiver chez les propriétaires l'utilisation des crédits de la mesure 313 du PDRC pour l'accueil du public en forêt. Estimer la valeur de ce service (évaluation contingente,...)
	Manque 25 : Conventions et projets avec les différents utilisateurs de la forêt privée
Actions à mener	Créer une charte d'utilisation de l'espace forestier privée en rappelant les droits et obligations de chaque partie (propriétaires forestiers et utilisateurs)

CONCLUSION

En Corse la gestion durable des forêts privées rebondit sur un contexte local aux nombreuses contraintes. L'indivision des propriétés, le morcellement des parcelles ainsi que l'absence de titres de propriété ne permettent pas une solide accroche du concept. Le manque de rentabilité économique de la forêt dite méditerranéenne n'a pas ancré dans l'histoire de la Corse une solide culture forestière. Cependant la ressource existe, la Corse est l'île la plus boisée de Méditerranée. Le CRPF de Corse n'a pas une longue histoire, ce n'est que depuis 2011 qu'il fonctionne complètement en tant que délégation corse du CNPF. La gestion durable des forêts privées prend toute sa réalité au travers des 44 PSG (4301ha) et 62 CBPS (551ha) enregistrés couvrant à peine 2% de la ressource privée forestière. Le constat est brutal et a engagé le CRPF de Corse à s'interroger sur son approche des territoires forestiers. Mon stage s'est positionné sur cette optique-là.

Au vu de ce constat il m'est naturellement apparu que l'accès à une gestion durable des forêts privées passe par la communication en utilisant de la meilleure façon tous les outils disponibles, du site internet au programme des réunions publiques, mes propositions vont dans ce sens. Le CRPF de Corse a mis en place fin 2012 en interne un groupe de travail sur la communication.

L'idée qui se cache derrière la communication qui en fait d'ailleurs son principal objectif, c'est de donner l'accès aux propriétaires forestiers aux missions du CRPF de Corse et plus particulièrement au service gratuit de la visite-diagnostic. Dans le prolongement logique de la volonté de la Direction je me suis engagé dans ce stage à porter la réflexion sur l'uniformisation de ce service. Peu d'initiatives de ce type-là ont vu le jour dans les CRPF et notamment en Corse où pourtant je la vois comme une solution aux problèmes de la conservation des informations terrain et à l'existence de certains manques que j'ai relevé dans les besoins de formation du personnel technique. Suite à cette réflexion j'ai pu également initier une « démarche qualité » axée sur la mise en place de délai, sur le cadrage de la qualité et de la quantité des informations relevées et sur l'annulation d'une « procédure CBPS » qui ne faisait pas l'unanimité. Je parle bien de « démarche qualité » pour appuyer volontairement le fait qu'aucun texte cadre, même lorsque ISO14001 certifiée les CRPF, ne semble définir cette visite-diagnostic que l'on nomme aussi visite de terrain ou visite-propriétaire et qui parfois se confond dans le dialogue au-delà de ses nombreuses dénominations, par la visite à mi-parcours des PSG. L'initiative doit venir des démarches individuelles des CRPF qui restent libres dans la méthode d'aborder l'uniformisation sans aucune obligation de le faire. De mon point de vue il faudrait une réflexion à un niveau supérieur de la forêt privée (CNPF) afin de construire autour de la visite-diagnostic une démarche pédagogique globale, réfléchie et efficace pour mettre l'accent sur cet indicateur du contrat objectif 2012-2016.

C'est au cours de cette visite de terrain que le technicien doit devoir présenter aux propriétaires forestiers le concept de la gestion multifonctionnelle des forêts. Un concept aux multiples facettes qui permet de pallier à la moindre rentabilité économique des forêts insulaires en présentant au principal intéressé les valeurs multiples de leur patrimoine. Toute la difficulté pour le technicien est de pouvoir, dans l'objectif de faire adhérer le propriétaire à cette gestion, présenter cette multifonctionnalité, en donner des exemples concrets et montrer son intérêt. Les actions à mener que je propose pour pallier à ces manques vont dans ce sens. Peut-on rester sans réponse devant

un propriétaire sur la question des suites données à un vol de bois ? Je ne le crois pas et nous devons engager avec les autorités compétentes des actions fortes pour défendre l'intérêt du propriétaire forestier. Devons-nous continuer à ignorer le rôle d'un propriétaire sur le cycle biogéochimique du carbone ? Je ne le crois pas et je propose de développer les projets « carbone » en forêt privée à l'image des initiatives existantes en Corse en forêt publique. Devons-nous ignorer la valeur du potentiel d'accueil d'une forêt privée sur une île aux millions de touristes ? Je ne le pense pas et je propose des actions pour accompagner le propriétaire dans la mise en place de structures d'accueil et de la valorisation du service « accueil » pour le propriétaire forestier.

Bien entendu toutes ces actions feront partie d'un objectif à long terme ne pouvant être solutionné rapidement. L'expérience montre que l'aspect économique moindre d'une forêt méditerranéenne dû à une physiologie particulière présente tout de même pour le propriétaire un intérêt non négligeable et cela se comprend. Même en contexte méditerranéen les demandes concernent plus les coupes de bois que la protection des sols, la qualité des eaux ou la préservation d'une espèce végétale. L'économie reste donc dans la plupart des cas une porte d'entrée vers la gestion multifonctionnelle des forêts, l'accent devra être mis sur le développement des filières. Je remarque que plus de la moitié des manques concerne le pilier économique, cela ne signifie pas que pour les autres piliers les manques sont peu nombreux suite à une maîtrise de leur application mais cela reflète que le milieu forestier garde un penchant économique originel qui bascule petit à petit vers un équilibre des fonctions multiples de la forêt.

Actuellement des projets se construisent au niveau européen dans le cadre de l'action COST pour identifier les nouveaux propriétaires forestiers européens qui sont de plus en plus urbains. L'identification de leur profil permettra de mettre en place une communication ciblée. La France en collaboration avec la Belgique et l'Espagne travaillent sur un projet (EforOwn) cherchant à identifier des outils de formation à distance (e-formation) adaptés.

Bien au-delà des technicités forestières et des enjeux environnementaux la multifonctionnalité des forêts se base sur le contact humain qui devient le point d'équilibre entre la réussite et l'échec du projet qui en découlera. Il est vrai que ce contact, à ma connaissance, n'est pas décrypté, ni enseigné dans la formation d'un technicien forestier mais pourtant, et j'en suis persuadé, la première poignée de main entre le propriétaire et le technicien est fondamentale.

*« La Nature est un temple où de vivants piliers
Laissent parfois sortir de confuses paroles ;
L'homme y passe à travers des forêts de symboles
Qui l'observent avec des regards familiers. »*

Correspondances, Charles Baudelaire

BIBLIOGRAPHIE/WEBOGRAPHIE

BARTHOD Ch . & TOUZET G ., 1994. De Strasbourg à Helsinki. *Revue Forestière Française* XLVI-4-1994.

BENOIT DE COIGNAC G., 2002. La spécificité des produits et des fonctions de la forêt méditerranéenne. *Forêt Méditerranéenne*, Hors série n°1.

BRUNDTLAND G H., 1987. Rapport Brundtland. Notre avenir à Tous.

CHASSANY J.P., 2002., La forêt méditerranéenne un atout pour le développement des territoires. *Forêt Méditerranéenne*, t.XXVII n°2.

POULET D., Les problématiques des forêts et des espaces naturels terrestres méditerranéens. *Forêt Méditerranéenne*, Hors série n°1.



Association Forestour. <http://www.forestour-paca.org> page consultée le 15 octobre 2012

HOLBECQ A.-J., 2002. Analyse succincte du rapport Meadows. <http://www.societal.org/docs/cdr1.htm> page consultée le 17 juillet 2012.

Loi orientation forestière (LOF) n°2001-602 du 9 juillet 2001. <http://www.legifrance.gouv.fr/af-fichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000223691&dateTexte=> page consultée le 10 août 2012.

Site des forêts privées. www.foretpriveefrancaise.com page consulté pendant la durée du stage

Site région Aquitaine. <http://aquitaine.fr/> page consultée le 12 septembre 2012

Site région Corse. <http://www.corse.fr/> page consultée le 14 août 2012

Site de l'ODARC. <http://www.odarc.fr/> page consultée le 4 septembre 2012

CREDIT PHOTO

Gro Harlem Brundtland, présidente de la commission mondiale rédactrice du Rapport Brundtland (1987) : http://www.recriarcomvoce.com.br/blog_recriar/relatorio-brundtland-nosso-futuro-comum/11475-brundtland-ap/

Conférences des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio, 1992) : http://www.rioplus20france.org/12_conferencio20.html

Les aiguilles de Bavella : <http://fr.trekearth.com/workshops/1333306/photo191345.htm>

Carte de la Corse : <http://www.christophehoules.fr/book/cartes/corse.html>

La vallée de la Restonica : <http://chambre-hote-corte.fr/la-region/>

Les calanques de Piana : <http://calanque-corse.com/les-calanques-de-piana.php>

Le PDM du Taravo : http://www.corsenetinfos.fr/Furesta-privata-di-Corsica-Lancement-du-plan-de-developpement-du-massif-du-Taravu_a1397.html

Territoire de la CFT du Fium Orbu : <http://charteforestierefiumorbu.e-monsite.com/>

Logo du CNPF : <http://www.foretpriveefrancaise.com/>

Logo du CRPF : <http://www.foretpriveefrancaise.com/le-crpf-de-corse-606430.html>

ANNEXES

- **Annexe 1** : Gestion durable des forêts : de la prise de conscience internationale à l'application régionale.
- **Annexe 2** : Centres régionaux de la propriété forestière enquêtés
- **Annexe 3** : Fiche type d'émargement
- **Annexe 4** : Fiche type permanence
- **Annexe 5** : Documentation du CRPF de Corse
- **Annexe 6** : Article de journal sur la réunion de FOCE
- **Annexe 7** : La visite-diagnostic par les techniciens du CRPF de Corse
- **Annexe 8** : Fiche type de terrain
- **Annexe 9** : Fiche type de compte-rendu de visite-diagnostic

Annexe 1 : Gestion durable des forêts : de la prise de conscience internationale à l'application régionale.

Les remises en cause du concept : un retour à la Nature.

En 1972 une équipe de l'Institut Technologique du Massachusett, à la demande du Club de Rome, publie un rapport qui souligne les risques écologiques de la croissance économique et démographique : *The Limits of Growth* aussi connu sous le nom de « rapport Meadows ». Ce rapport utilise la modélisation sur ordinateur pour appuyer ses idées. Différents modèles sont ainsi étudiés et amènent l'équipe de recherche à la conclusion suivante :

« *Outre des mesures drastiques dans le système de consommation, l'état d'équilibre ne peut être maintenu si la population n'est pas volontairement réduite !* » (Holbecq, 2002).

Cette politique malthusienne, au-delà de ses nombreuses critiques, est une première sonnette d'alarme dénonçant les dangers pour l'écosystème mondial d'une croissance sans limite qui motiverait inévitablement son effondrement. Il semble donc urgent pour l'Humanité d'agir pour faire **durer son développement**.

En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement publie le **Rapport Brundtland** où le terme de **développement durable** (terme créé par l'UICN) trouve sa plus populaire définition :

« *...développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.* » (Brundtland, 1987)

Le développement durable est un compromis entre trois piliers : l'économie, le social et l'écologie. Une nouvelle vision du monde est en train de naître, la portée des politiques, tous domaines confondus, ne doit plus se restreindre au champ du présent mais doit pouvoir s'élargir à celui du futur. Un rassemblement international est nécessaire pour débattre sur le sujet.

La forêt au cœur d'un consensus mondial

C'est en 1972 à Stockholm que s'est tenu le premier Sommet de la Terre, appelé Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain (CNUEH). Son objectif, placer l'écologie au cœur des préoccupations mondiales. Ces rencontres ont lieu tous les dix ans et c'est en 1992, à Rio, que s'est tenu le troisième sommet appelé Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), qui avait pour priorité la mise en application de la notion de **développement durable**. Pour la première fois la forêt fait l'objet de réflexions internationales. Cette rencontre entre tous les dirigeants mondiaux a abouti à plusieurs textes de référence sur les forêts :

- **Le programme « Action 21 »**

Dans le chapitre 11 de ce programme on peut lire, parmi d'autres exemples, une référence à la prise en compte essentielle de la multifonctionnalité des forêts :

« *Créer, mettre au point et maintenir un système efficace de vulgarisation forestière et d'éducation du public pour assurer une prise de conscience plus grande et une meilleure compréhension du rôle*

multiple et de la valeur des arbres, des forêts et des terres forestières et obtenir une meilleure gestion »

- **La déclaration de principes sur la forêt**

Dans le deuxième principe de cette déclaration on lit : « *Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures.* ». Ici la multifonctionnalité des forêts est clairement explicitée et imbriquée dans une prise de conscience actuelle et future : la base de ce qui deviendra quelques années plus tard la gestion durable des forêts.

- **La convention sur la lutte contre la désertification**

- **La convention sur la biodiversité**

- **La convention sur les changements climatiques**

Le développement durable devient une priorité, cadrée par des engagements internationaux, qu'il est essentiel de décliner dans tous les niveaux de la société (national, régional, local...) et dans tous les secteurs d'activité.

1993, les Conférences Ministérielles pour la Protection des Forêts en Europe (CMPFE) : la définition de la gestion durable des forêts

C'est à l'initiative de la France et de la Finlande que se sont mises en place les Conférences Ministérielles pour la Protection des Forêts en Europe (CMPFE). L'objectif fut la volonté de réunir les capacités de l'Europe continentale dans le domaine forestier pour mieux agir sur la protection des forêts. Ce fut aussi l'occasion de créer une cohérence en matière de gestion forestière en faisant le lien avec les recommandations et les thèmes des organisations internationales.

C'est au cours de la deuxième CMPFE à Helsinki en 1993²⁰, à laquelle participaient 37 pays européens et de nombreuses ONG, que l'on trouve pour la première fois le terme de « **gestion durable** ». Il est ainsi défini dans la première résolution (**résolution H1** : Principes généraux pour la gestion durable des forêts) comme :

« La gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas de préjudice à d'autres écosystèmes. »

La **résolution H2** intitulée « Principes généraux pour la conservation de la diversité biologique des forêts européennes ».

²⁰La première CMPFE s'est tenue à Strasbourg en 1990

La notion de diversité biologique est importante dans le contexte de la gestion durable puisqu'elle fait partie inhérente de la définition de cette dernière. Dans la littérature, à de nombreuses reprises, on retrouve ce lien fort entre gestion durable et diversité biologique (BarthodCh&Touzet G, 1994) dont il faut tenir compte dans les politiques et législations forestières.

Le cadre juridique de la gestion durable des forêts

A la suite de ces grands rassemblements internationaux il a fallu pour chaque pays participant créer un cadre réglementaire à la gestion durable des forêts : La Loi d'Orientation Forestière (LOF).

Sous la référence n°2001-602 du 9 juillet 2001, la **Loi d'Orientation Forestière** modifie ou crée des articles dans les différents codes existants (urbanisme, forestier...) pour définir la politique forestière, elle s'inscrit dans un contexte de réforme de la politique forestière française. Une volonté qui s'est traduite, en 1998, par la présentation d'un rapport intitulé « La forêt : une chance pour la France » rédigé par Mr BIANCO, député des Alpes-de-Haute-Provence, dans lequel il promeut notamment la gestion durable des forêts (chapitre 11) en rappelant le rôle essentiel des forêts dans le cycle de l'eau, la protection des sols, la préservation de la biodiversité ou encore dans l'épuration de l'air. Ce rapport intègre la prise en compte de la multifonctionnalité des forêts dans ces chapitres 4, 11 et 24.

Extrait du chapitre 11 :

« [...] la reconnaissance de la multifonctionnalité des forêts qui ont été fortement intégrées dans nos économies rurales et auxquelles la société a beaucoup demandé, tour à tour ou simultanément : le bois, la cueillette, la chasse, le pacage des animaux, la protection des sols et des dunes,...et le bien-être des populations »

C'est dans ce désir de réforme que s'est élaborée la LOF. Le premier article pose les bases de cette politique forestière.

« La mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. »

La **multifonctionnalité des forêts** repose sur trois piliers (économique, social et écologique) et considère, sans les opposer, les volontés de production et de protection de la diversité biologique. Un des premiers titres de la Loi s'intitule « Développer une politique de gestion durable et multifonctionnelle ». Dans l'article L-13 une attention toute particulière est faite également à la **filière-bois**²¹, qui comme chacun le sait représente un aval dynamisant pour les réflexions sur la sylviculture et plus généralement la gestion des peuplements.

Le cadre opérationnel de la gestion durable des forêts

En découle de la LOF des **Orientations Régionales Forestières** (ORF) qui sont établies par le Conseil Régional de la Forêt et des Produits Forestiers (CRFPF) et approuvées par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt après avis du Conseil Régional et consultation des

²¹Renforcer le développement de la filière de production, de récolte, de transformation et de commercialisation des produits forestiers [...]

conseils généraux. Elles traduisent au niveau régional les objectifs nationaux de gestion durable de la LOF.

Dans ces orientations en Corse, un accent est mis sur la fonction écologique et la fonction sociale des forêts corses mises en exergue par une fonction de production en retrait²² car les forêts méditerranéennes ne sont pas des forêts avec un fort potentiel de production. Le taux de prélèvement est de 25% (71% sur le continent). En forêt privée le pin maritime, résineux prépondérant, est peu exploité, à l'exception des filières bois-énergie et bois d'industrie, ce qui selon les ORF, compromet le renouvellement de ces peuplements en dégradant la ressource. En feuillus le bois d'œuvre est essentiellement issu du châtaignier. Une demande forte de la population pour le bois de chauffage (chêne vert) et le piquet (châtaignier) a motivé comme mode de traitement le taillis. La question de l'utilisation du hêtre et du chêne vert en bois d'œuvre reste posée. Il est précisé que la forêt privée en Corse manque d'une tradition sylvicole qui a occulté peut être des réflexions sur l'amélioration de certains peuplements en vue d'une production de bois d'œuvre. Ces orientations ont l'objectif de traduire dans les choix régionaux les engagements internationaux pris en faveur des forêts et notamment leur gestion durable au travers de leur multifonctionnalité. Dans l'introduction des ORF on peut lire :

« [...] mieux prendre en compte [...] la dimension multifonctionnelle des espaces boisés [...] »

Les ORF sont déclinées en **Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)** qui est un document cadre pour les forêts privées, établi par le CRPF concerné et approuvé par le Ministère. Le SRGS de Corse présente les généralités sur la région corse, les orientations de gestion forestière et dans une dernière partie les documents de gestion durable (voir tableau ci-dessous)). Ce schéma est la traduction pratique des ORF en forêts privées et exprime la politique du CRPF.

Documents de gestion durable des forêts privées	Surfaces forestières concernées	Durée de validité	Rédacteur
CBPS	Moins de 25ha	Au moins 10 ans	Propriétaire
PSG Volontaire	Entre 10ha et 25ha	15-20ans	Propriétaire/gestionnaire
PSG Obligatoire	A partir de 25ha ²³	15-20ans	Propriétaire/gestionnaire

²²Production des forêts corses : 0.9Mm³/an (moyenne nationale : 5.6Mm³/an) (IFN, 2012)

²³Surface cumulée de la plus grande des parcelles forestières et des parcelles forestières isolées (supérieures à 4ha) situées dans la même commune et sur le territoire des communes limitrophes de celle-ci. (décret du 25 mai 2011)

Annexe 2 : Centres régionaux de la propriété forestière enquêtés

<i>CRPF</i>	<i>NOM</i>	<i>STATUT</i>	<i>Contact</i>
Aquitaine	Mr RAULT	Animateur	-
Auvergne	Mr JAY	Ingénieur	0473987127
Bourgogne	Mr SERVANT	Ingénieur	0380531000
Bretagne	Mr COLOMBET	Ingénieur	0299304499
Centre	Mr SEVRIN	Directeur adjoint	-
	Mme POMPOUGNAC	Ingénieur	0238538916
Champagne-Ardenne	Mr VANDERHEEREN	Ingénieur	0326651825
CNPF	Mr COLINOT	Service qualité	0238719550
Languedoc-Roussillon	Mr MOLINES	Ingénieur	0466652679
	Mr LECOMTE	Ingénieur	0467416816
	Mr LAURIAC	Ingénieur	0467416813
	Mr MARITON	Technicien	
	Mme BOYER	Technicienne	
Limousin	Mr BRANCA	Ingénieur	0555524995
Lorraine-Alsace	Mr ASAEL	Ingénieur	0388195547
Nord Pas de Calais/Picardie	Mr VALENGIN	Ingénieur	0322335200
Normandie	Mr MINCELIN	Ingénieur	0235124557
PACA	Mr PETIT	Technicien	-
	Mr AMANDIER	Ingénieur	-
	Mme GADUEL	Technicienne	0492316481
	Mr BESSIERE	Technicien	0492316481
	Mr DUHEN	Ingénieur	-
Pays de la Loire	Mr WEBEN	Ingénieur	
Poitou-Charentes	Mr HOMMEAU	Ingénieur	0549771643
Rhône-Alpes	Mr SABATIER	Ingénieur	-

Annexe 4 : Fiche type permanence

Date :
Lieu :
Intervenants :

Permanence :

Nom :
Adresse :

Prénom :

Téléphone :
Adresse @ :

Demandes propriétaire :

Conseils donnés :

Documents transmis

Bulletins		Fiches PEFC	Plaquette complète	
Contrat vente		Fiches CBPS	Autres	

Références cadastrales :

Numéros de parcelles	Autres (essences, surfaces, localisation,...)	Indivi	BND

Suites données:

A recontacter	
Visite diagnostic	
Envoi de documents	
Pas de suite	

Notes personnelles :

Annexe 5 : Documentation du CRPF de Corse



Les propriétaires forestiers se mobilisent à Foce-Bilzese

A fin de sensibiliser les propriétaires forestiers, une belle réunion d'information s'est récemment tenue à Foce-Bilzese à l'initiative du Centre régional de la propriété forestière, présidée par Daniel Luccioni et M. Casalonga.

« Le CRPF est en charge du développement de la forêt privée en Corse, mais aussi dans toutes les autres régions. Il est la représentation légitime et édue des propriétaires forestiers privés, comme une sorte de chambre consultative de la forêt privée », précise Daniel Luccioni, représenté à Bilzese par M. Casalonga. « À ce titre, il représente la forêt privée dans tous les organismes officiels en charge du développement rural. Il est un établissement public administratif. »

Inclure les propriétaires privés à se regrouper pour assurer la rentabilité de l'offre globale de bois, l'efficacité des solutions techniques mises en œuvre, pour réussir à peser plus fortement sur l'utilisation de solutions bois local en Corse, c'est précisément la raison d'être de cette initiative de Foce-Bilzese.

« Il faut à la fois apporter le conseil et l'assistance technique aux propriétaires, l'assistance d'une rentabilité économique et d'une gestion écologique et le concours financier pour la mise en œuvre. C'est ce qui est apporté, chacun pour ce qui les concerne ici : le CRPF, l'expert forestier, l'Odarc et le Crédit agricole. »

Mise en valeur d'une forêt

Outre les propriétaires de Foce-Bilzese, Sergeo, Granara et Lante, plusieurs élus et responsables administratifs participaient à la réunion. Le président de l'Odarc était



Un exemple de mise en valeur d'une propriété forestière en indivis, l'ASI Capanna Lianesa, grâce aux actions coordonnées du CRPF de Corse, de l'Odarc, des experts forestiers et du Crédit Agricole des propriétaires forestiers.

(Photos Alain Pissonei)

représenté par M. Benedetti, directeur, accompagné de ses collaborateurs.

Le directeur du lycée agricole, M. Lapray, divers enseignants, M. Auderval expert forestier, ainsi que le directeur du Crédit agricole, M. Bahesti participaient également à la réunion.

Elle-ci avait pour objectif la présentation sur le terrain d'un cas concret de mise en valeur d'une forêt grâce à la création d'une piste et à la coupe de bois faite selon les normes.

Au cas particulier, il s'agissait d'une forêt en indivision, problème surmonté grâce à la création d'une association : ASI de Capanna Lianesa, entre les divers propriétaires. Le président de l'association Jean Bacchelli, après avoir souhaité la bienvenue re-

mercia l'Odarc et le Crédit Agricole pour leur concours déterminant.

Il exposa la démarche qui avait permis d'aboutir et le rôle de chaque organisme. M. Casalonga du CRPF exprima tous les encouragements de son organisme pour cette opération.

Cependant par Jean Bacchelli, Tausaint Nerali et Yves Couzeat, membres de l'association, les participants se sont rendus sur le terrain et ont pu apprécier la qualité des travaux réalisés.

M. Benedetti, au nom de l'Odarc, s'est félicité de cette belle réalisation et a exposé toutes les aides que son organisme pouvait apporter tant aux propriétaires qu'aux exploitants forestiers.

Des échanges constructifs

Le directeur du Crédit Agricole a évoqué l'implication de sa banque dans le monde rural et son rôle dans la mise en place des financements.

Enfin le directeur du lycée agricole et ses collaborateurs ont exposé l'intérêt de cette opération pour la formation des élèves et les études en matière de biodiversité.

La visite s'est poursuivie par des échanges très constructifs entre les propriétaires et les techniciens MM. Giuliani, Perrant, Cottal et Auderval.

La rencontre s'est terminée par un buffet convivial sur le plateau de l'école de Bilzese.



Les participants à la réunion ont abordé tous les aspects de l'opération forestière.

Annexe 7 : Approches de la visite-diagnostic par les techniciens du CRPF de Corse

- Technicien A.....
- Technicien B.....
- Technicien C.....

Annexe 8 : Fiche type de terrain (resto)

FICHE VISITE DIAGNOSTIC										
TECHNICIEN :		LIEU :		DATE :			DUREE :			
ZONE	Type de peuplement	ESSENCES		Ho	Ø MOY	G	N/ha	couvert	PHYTOSANIT AIRE	DEBOUCHES POTENTIELS
		Essence principale	Essences secondaires							
		Essence principale								
		Essences secondaires								
		Essence principale								
		Essences secondaires								
		Essence principale								
		Essences secondaires								
		Essence principale								
		Essences secondaires								
		Essence principale								
		Essences secondaires								

LEGENDE
 Ar arbusier Au aulne CH châtaignier CL chêne liège CV chêne vert
 Fr frêne H hêtre PL pin laricio PM pin maritime

Encart Chêne liège commentaires			
mâle	femelle	maturité	épaisseur

Annexe 9 : Fiche type de compte-rendu de visite-diagnostic (recto-non retenue)

CRPF de Corse

COMPTE-RENDU DE VISITE-DIAGNOSTIC

DATE :
 TECHNICIEN CRPF :
 DATE DE LA VISITE-DIAGNOSTIC :
 PERSONNE(S) PRESENTE(S) LORS DE LA VISITE-DIAGNOSTIC :
 DEMANDES DU PROPRIETAIRE :

PIECES JOINTES AU COMPTE-RENDU :

-
 -

INFORMATIONS PROPRIETAIRE			
NOM		TELEPHONE FIXE	
PRENOM		TELEPHONE PORTABLE	
ADRESSE		ADRESSE MAIL	
		INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	

DESCRIPTION DES PARCELLES VISITEES					
	SECTION	N°	COMMUNE	SURFACE	LOCALISATION/LIMITES
1	B	12345W	AJACCIO	13ha	Bordure de rivière, lieu-dit X, présence de murets pour les limites
2					
3					
4					
5					

ACCES ET DESSERTES DES PARCELLES VISITEES								
	ACCES			Description	DESSERTES			Description
	facile	moyen	difficile		A créer	A améliorer	Bon état	
1	+	~	-	Ancien chemin de la fontaine situé au Nord de la parcelle	✓			Créer la desserte pour rejoindre si celle le Mr X
2	+	~	-					
3	+	~	-					
4	+	~	-					
5	+	~	-					

Annexe 9 : Fiche type de compte-rendu de visite-diagnostic (verso-non retenue)

CRPF de Corse

DESCRIPTION DES PEUPEMENTS					
<i>Origine du peuplement, régime, structure, composition, densité, volume, hauteur,...</i>					
1	<p>Les parcelles sont couvertes de formations de chêne vert d'âges et de densité variables. Ces disparités proviennent de la vitesse de colonisation du chêne suite à l'abandon des terres agricoles. Une grande majorité de la propriété est cependant constituée d'un taillis/futaie de chêne vert d'âge supérieur à 50 ans, parfaitement mûr pour l'exploitation. Les volumes de bois varient entre 70 et 350 tonnes à l'hectare, avec une moyenne d'environ 200 tonnes à l'hectare.</p>				
2					
3					
4					
5					
CONSEILS TECHNIQUES POUR REpondre A LA DEMANDE DU PROPRIETAIRE					
<i>Essences : CV Chêne Vert CL Chêne liège CH Châtaignier PM Pin Maritime PL Pin Laricio...</i>					
	A planter	A favoriser	A protéger	A récolter	A conserver
1				CV	
2		CH		CL	
3					
4					
5					
	A planter	A favoriser	A protéger	A récolter	A conserver
CV				Exploiter les arbres de diamètre >40cm	
CL				Exploiter le liège à partir de la saison chaude (été)	
CH					
PM					
PL					
1	<p>Pour la vente du chêne vert établir un contrat de vente avec l'exploitant, ne pas réaliser de coupe rase >4ha et laisser une bande de 4 mètres de large en bordure de route,....Préserver la mare situé a Sud de la parcelle</p>				
2					
3					
4					
5					